



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 - N° 1308 - 55^e ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Alibye ?

Le dossier libyen est l'un des plus graves des dernières décennies. Après avoir donné à Kadhafi une respectabilité qu'il n'avait pu trouver nulle part ailleurs, en l'invitant en décembre 2007 à planter sa tente dans la cour de l'Élysée, Nicolas Sarkozy a été l'initiateur de la guerre en Libye en mars 2011, lancée en principe pour protéger les populations civiles de la guerre civile entre le Conseil national de transition (CNT) et Tripoli.

Pourquoi un tel revirement ? Pourquoi un conflit décidé par la France et le Royaume-Uni, avec l'appui des États-Unis mais sans l'aval de nombreux pays européens, Allemagne et Italie en premier ? Et cela au mépris du droit international : l'ONU avait donné mandat pour protéger les populations, pas pour soutenir le CNT, et encore moins pour exécuter Kadhafi, lequel avait pourtant fini par souscrire à ses exigences (cessez-le-feu et fermeture de son espace aérien).

En 2016, le Royaume-Uni admettait que la guerre « fut fondée sur des postulats erronés » et que « les véritables motivations de Nicolas Sarkozy étaient d'améliorer sa situation politique en France ». L'écroulement de la Libye, en libérant les groupes terroristes, aura provoqué celui des États du Sahel, qui nous ont finalement expulsés.

Nous ne pouvons imaginer que ce revirement ait pu être organisé pour effacer toute preuve de contacts « financiers » entre Kadhafi et Sarkozy (pour lesquels ce dernier vient cependant d'être condamné) : un tel usage personnel de la diplomatie française serait trop grave ! Il faut exiger que ce dossier libyen soit analysé dans son ensemble, et non par petits éléments ne permettant pas d'en saisir le sens.



La diplomatie selon Trump



SOURCE : WIKIPÉDIA, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

La doctrine trumpiste est entrée en application : les États-Unis ne sont plus les gendarmes du monde mais les concessionnaires de la planète.

CE N'EST PAS SEULEMENT pour se voir décerner le Prix Nobel de la paix que Donald Trump s'efforce de régler des conflits sur de nombreux points du globe. En Asie, du Pakistan au Cambodge, en Afrique dans la région des Grands Lacs, au Proche-Orient et en Europe. Ce n'est pas non plus un quelconque pacifisme qui inspirerait Donald Trump, J. D. Vance et leurs conseillers.

Hors du mondialisme néolibéral, il s'agit de mener une politique mercantiliste : les décisions se prennent en fonction d'un intérêt national qui épouse la logique d'un capitalisme prédateur. D'une prudence méthodique avec la Chine, les États-Unis sont et seront brutaux avec l'Union européenne, qui ne comprend pas la nouvelle donne diplomatique et commerciale. **L'article de Dominique Decherf en pages 10 et 11.**

Tout ça pour ça

On a perdu trois semaines en tractations pour former un gouvernement qui n'a même pas tenu 24 heures.

TANDIS QUE SÉBASTIEN LECORNU tentait un impossible compromis entre la droite et les socialistes, l'actualité médiatique faisait apparaître les véritables puissances. Puissance des défenseurs des avantages et privilèges du capitalisme financier. Puissance du clan Sarkozy, dont Bruno Retailleau est l'héritier, au nom des « honnêtes gens » !

Le gouvernement Macron constitué le 5 octobre était celui des mêmes au service des mêmes avec en plus la nomination provocatrice de Bruno Le Maire. La menace de démission de Bruno Retailleau, harcelé par ses troupes, a détruit l'attelage. Cet épisode grotesque ouvre la voie à la dissolution. **L'article de B. La Richardais en pages 2 et 3.**

Dans ce numéro :

- Page 3 : La Chine est réveillée.
- Page 4 : La gauche marxiste (3).
- Page 5 : Comment réduire les déserts médicaux ?
- Page 7 : L'Afrique atlantique.
- Page 15 : *Le Je et le Nous* de François Huguenin.
- Page 16 : L'exposition Georges de La Tour.
- Page 18 : La dissolution, un pouvoir arbitral.
- Page 22 : Sécurité sociale, l'édifice inachevé.



Chronique politique

Un gouvernement mort-né

par B. La Richardais

La mobilisation de la « droite des valeurs » en faveur son parrain multirécidiviste et la campagne médiatique en défense du parti des rentiers ont laissé dans l'ombre les tractations qui ont abouti, le 5 octobre, à la nomination d'un gouvernement Macron anéanti le 6 au matin.

Tandis que Sébastien Lecornu tentait de trouver un accord équilibré entre une partie de la gauche, le « socle commun » et la droite, nous avons assisté à deux illustrations quasi simultanées de ce que nous ont enseigné les sociologues Monique et Michel Pinçon-Charlot : la mobilisation d'une classe pour la défense de ses intérêts, assortie de la mobilisation d'un clan politique pour la défense de son parrain.

La dénonciation virulente de la taxe Zucman – que nous avons critiquée dans notre dernier numéro – n'est que la pointe d'une offensive contre tous les projets et propositions tendant à réduire les privilèges et avantages fiscaux du grand patronat et de la bourgeoisie rentière. Par-delà toutes les discussions techniques sur la fiscalité, il est frappant d'observer l'unité dans la réplique. Celle du *Figaro* et des *Échos* bien entendu, mais surtout celle des chaînes d'information en continu qui ont rassemblé leurs éditorialistes, leurs experts habituels pour marteler leurs « éléments de langage ».

On a même entendu des intervenants se plaindre que France Inter donnait « tout le temps » la parole à Thomas Piketty, auteur d'ouvrages de référence sur le capital, les inégalités et la fiscalité

– avec lequel on peut ne pas être d'accord mais qui mérite d'être écouté. Parmi les citoyens qui regardent encore les informations télévisées, la prolifération des propagandistes du parti des rentiers aura probablement un effet répulsif de longue durée.

La nouvelle équipe était envisagée dans l'espoir de faire voter le budget, non pour conduire la politique générale de la nation.

La seconde mobilisation, de type clanique, concerne Nicolas Sarkozy, condamné à cinq ans de prison pour association de malfaiteurs, avec exécution provisoire de la peine. Le prévenu a fait appel, mais les sarkozystes n'ont pas attendu la décision de justice pour lancer des accusations virulentes contre les juges, la qualification de la peine et l'exécution provisoire, en oubliant que celle-ci est banale pour ce type de délit.

On retiendra notamment de cette agitation que la droite vote avec empressement des lois répressives et dénonce avec vigueur une justice toujours trop laxiste à ses yeux – sauf, manifestement, quand il s'agit de ses propres parrains et hommes de main.

La mobilisation de la « droite des valeurs » a laissé dans l'ombre les tractations sur la formation du nouveau gouvernement. Il convient de rappeler une fois de plus que la nouvelle équipe était envisagée dans l'espoir de faire voter le budget, non pour conduire la politique générale de la nation. Tous les problèmes écologiques, sociaux, stratégiques... resteront en l'état et aucune contrainte ne sera desserrée.

Calculs électoraux tous azimuts. – Sébastien Lecornu a tenté de maintenir la fraction LR dans l'équipe gouvernementale tout en obtenant la bienveillance du Parti socialiste. Quant à la participation au gouvernement, la tactique partisane s'est faite au vu des sondages, dont la rigueur n'est jamais assurée, et selon les intérêts des potentiels présidentiables qui s'orientent eux aussi selon les sondages.

Dans la perspective de 2027, on assiste au lancement médiatique de Raphaël Glucksmann et à l'intégration croissante de Jordan Bardella dans les calculs d'utilité de l'oligarchie. La publication du programme du Rassemblement national dans les prochaines semaines permettra de mesurer le degré de récupération du nationalisme identitaire par ce que l'une des figures de ce parti, aujourd'hui chargée de la formation des cadres, appelait le « bloc bourgeois ».

À la fin de la période de tractations, Sébastien Lecornu a surpris son monde en déclarant qu'il n'utiliserait pas l'article 49-3. Le coup paraissait bien joué. Les socialistes étaient mis dans l'embarras puisqu'ils réclamaient depuis longtemps le non-usage du 49-3 pour redonner du pouvoir à l'Assemblée nationale. Le coup

► **Sébastien Lecornu.** Victime du jeu des partis et des manœuvres brouillonnes du chef de l'État, le fusible a sauté.

Souveraineté industrielle

La Chine est réveillée

Accaparé par ses querelles d'apothicaires et ses innombrables rivalités présidentielles, le microcosme politique est sourd et aveugle à un danger bien plus réel qu'une improbable guerre imminente.

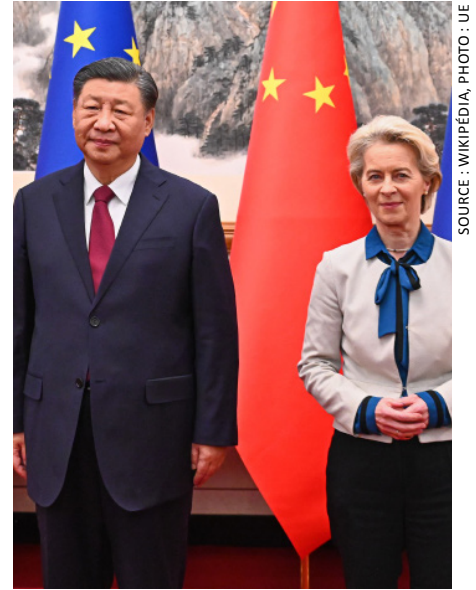
paraissait d'autant mieux joué que la marge de manœuvre laissée aux groupes d'opposition est très limitée. En cas de débordements, le gouvernement peut toujours s'appuyer sur l'article 40, qui interdit de présenter des amendements créant des charges publiques nouvelles non compensées. Il peut aussi avoir recours à l'article 44-3 : celui-ci autorise le gouvernement à ne retenir que les amendements de son choix lorsque son texte de loi est soumis à l'Assemblée. Il peut surtout s'appuyer sur le Sénat, où la droite est majoritaire, et pourrait jouer sur les commissions mixtes paritaires (CMP).

Ces possibilités juridiques permettaient d'entrevoir avec une forte dose d'optimisme la formation d'un gouvernement disposant d'une durée de vie suffisante pour engager la discussion budgétaire. Révélée au soir du 5 octobre, la composition du nouveau gouvernement a immédiatement soulevé de sérieux doutes sur ses capacités de survie. On prenait les mêmes, en ajoutant Bruno Le Maire qui a été, sinon le premier responsable, du moins le complice actif d'Emmanuel Macron dans le creusement à la pelle du déficit budgétaire. Bruno Retailleau, qui voulait conserver le ministère de l'Intérieur comme tremplin vers l'élection présidentielle, se serait senti floué lorsqu'il a appris l'entrée au gouvernement de Bruno Le Maire, que Sébastien Lecornu lui aurait cachée. Toutes la soirée, les protestations des militants et des cadres du panier de crabes qu'on appelle Les Républicains ont convergé vers la place Beauvau. Et les bons petits camarades de Bruno Retailleau clamaient dans les médias que leur patron n'avait pas consulté ses troupes, mais seulement imposé sa volonté au groupe parlementaire. Contraint à la retraite, le Vendéen se préparait à quitter le gouvernement quand Sébastien Lecornu a annoncé sa démission.

De cet épisode grotesque à la dissolution, il n'y a plus qu'un pas. ■

Un important basculement mondial est en cours dont la France et l'Europe sont les premières victimes : le rouleau compresseur chinois, qui représentera en 2040 la moitié de la production industrielle mondiale, est en train d'écraser un à un des pans entiers de notre économie. La Chine n'est plus seulement « l'atelier du monde » car elle s'est transformée ces dernières années en « atelier chinois pour le monde ». La deuxième puissance économique mondiale s'impose désormais dans les secteurs d'innovation tels l'intelligence artificielle, la transition énergétique (pour les autres...), la défense et l'armement, le spatial, l'aéronautique, les biotechnologies et l'intelligence artificielle. Avec un risque flagrant à court-moyen terme pour les Européens : la destruction de ce qu'il reste de leur tissu industriel. Selon la Banque de France, les importations chinoises en Europe auront augmenté sur un an de 12 % au dernier trimestre 2025. L'excédent commercial de la Chine a franchi la barre des 1 000 milliards de dollars l'an dernier dont 306 milliards sur l'Europe – l'appréciation de l'euro face au dollar et la dépréciation du yuan n'y sont pas pour rien – et devrait atteindre 1 200 milliards en 2025.

« La vague chinoise monte, mais lentement. Ils font attention à ne pas provoquer de mesures de rétorsion », analyse un cadre dirigeant de l'industrie. Une grande part du surplus des exportations chinoises chassées par les barrières douanières américaines se déverse sur l'Europe. En Europe, les Pays-Bas sont le principal importateur grâce au port de Rotterdam, point d'entrée des produits chinois sur le Vieux Continent qui repartent ensuite vers d'autres pays clients comme l'Alle-



Xi Jinping et Ursula von der Leyen en 2023. Pot de fer contre pot de terre.

magne, l'Italie et la France. Composants électroniques, produits chimiques, électroménager, véhicules électriques, panneaux solaires, éoliennes, mobilier, textiles, jouets... Tous les secteurs industriels sont touchés.

La Commission européenne a bien multiplié ces derniers mois les promesses de plans d'urgence ou d'encadrement sur l'acier, l'automobile, la chimie ou le textile. Mais ces dispositifs sont longs à négocier entre les vingt-sept pays membres, et ils tardent à s'appliquer : le plan sur l'acier, annoncé en mars, n'est toujours pas entré en vigueur ! Et pendant que l'Europe négocie à n'en plus finir, les États-Unis et la Chine mobilisent leurs capitaux, leurs outils réglementaires et leur puissance publique pour protéger leurs chaînes de valeur et imposer leurs règles au reste du monde. L'Europe débat quand les autres agissent. Pire : « les pays européens se livrent au contraire à une forme de concurrence interne pour attirer les investissements chinois chez eux, en faisant du dumping sur les aides publiques et en n'exigeant pas de transfert de technologie », souligne Neil Makaroff, directeur du groupe de réflexion européen Strategic Perspectives.

Et pendant ce temps-là, Messieurs Raffarin, Mélenchon, Fabius et Roussel, ces « grands amis » de la Chine depuis toujours, soutenus par tous les autres, préfèrent s'échapper sur les hausses ou les baisses d'impôts, l'âge de la retraite, la taxe Zucman et la condamnation (nécessaire) de Nicolas Sarkozy. Sans oublier bien sûr l'ambition frénétique de devenir, en 2027, « calife à la place du calife ».

Iznogoud, lui, au moins, nous faisait rire... ■

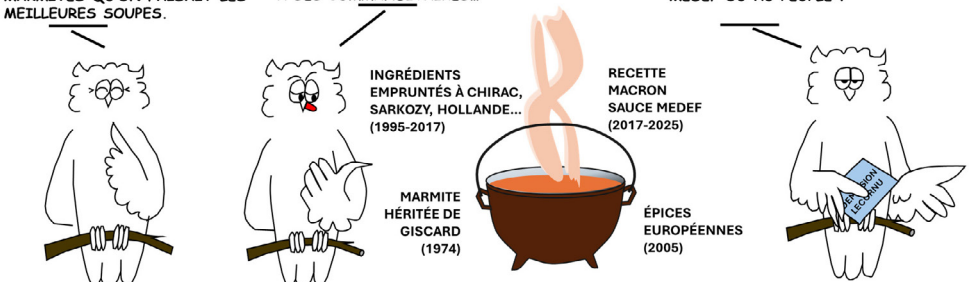
LOÏC DE BENTZMANN.

Sur le mur de Jean Chouan

MA GRAND-MÈRE DISAIT QUE C'ÉTAIT DANS LES VIEILLES MARMITES QU'ON FAISAIT LES MEILLEURES SOUPES.

RIEN À DIRE, CÔTÉ RECETTE, LECORNU AVAIT TOUT BIEN FAIT POUR QUE SA SOUPE PLAISE À SES COMMANDITAIRES...

IL AVAIT JUSTE OUBLIÉ UN POINT : À QUI EST DESTINÉE CETTE SOUPE, AU MEDEF OU AU PEUPLE ?



Que reste-t-il des courants politiques ?

La gauche marxiste en France (3)

Déclin relatif, perte de l'hégémonie à gauche, puis effondrement irréversible : ainsi se déroula la descente aux enfers du PCF sous la V^e République. Dessinons à grands traits les causes d'un tel retournement.

Prédire l'avenir n'est pas chose aisée, *a fortiori* pour un journaliste du *Monde*. Quelques mois avant les convulsions de Mai 68, on retrouve, sous la plume de Pierre Viansson-Ponté, un article intitulé : « La France s'ennuie ». Le démenti du réel ne se fit point attendre : des étudiants de diverses chapelles idéologiques – anarchistes, maoïstes, trotskistes – défrayèrent la chronique en occupant l'université de Nanterre. Puis vint le tour de la Sorbonne. Loin de saluer cette entreprise aux accents de parodie révolutionnaire, le charismatique Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, s'empessa de fustiger ces « groupuscules gauchistes ». Et pour cause : ces derniers dénôçaient le stalinisme en termes très vifs.

À partir du 13 mai, la révolte étudiante s'affaiblit et laissa place à un mouvement social sans équivalent dans l'histoire de France : le 22 mai, on ne dénombra pas moins de huit millions de grévistes. Dérouté à son dogme révolutionnaire, le PCF

et la CGT – à l'instar du conservateur Pompidou – ne caressaient plus qu'une ambition : mettre fin le plus rapidement possible à un mouvement hors de contrôle. Pour ce faire, la CGT préconisait des remèdes des plus classiques (droits syndicaux, augmentation des salaires) ; la CFDT, proche de l'UNEF et du PSU, privilégiait alors une idée plus novatrice : l'autogestion.

Quoi qu'il en ait été, le PCF ne sortit pas indemne de ces péripéties, tant il fut violemment contesté par l'ultragauche et une partie de l'intelligentsia, désormais majoritairement arrimée à la vogue antitotalitaire. Indubitablement, *L'Archipel du goulag* d'Alexandre Soljenitsyne cristallisa cette bascule idéologique. Un an plus tard, soit en 1975, Jean-François Revel publia *La Tentation totalitaire* et contribua à vulgariser le mot. 1976 : l'hebdomadaire *Les Nouvelles littéraires* lança l'appellation « nouveaux philosophes » pour décrire cette génération gauchiste, soucieuse de brûler ce qu'elle avait, jadis, révééré. En somme, un courant de pensée dont l'ambassadeur médiatique fut le semillant Bernard-Henri Lévy, auteur d'un ouvrage dénué d'emphase : *La Barbarie à visage humain*. En

définitive, le courant antitotalitaire fut plus le révélateur d'un anti-marxisme d'atmosphère qu'une véritable cause expliquant le déclin du PCF ; la rouerie mitterrandienne ainsi que le discrédit historique de l'URSS furent des facteurs hautement plus décisifs.

Quand Georges Marchais accepta la signature du Programme commun (juin 1972) avec le Parti socialiste, il n'avait qu'une arrière-pensée : plumer la volaille socialiste. Mais, tel est pris qui croyait prendre, le PCF ne fit que refluer ; le PS ne cessa de progresser et devança désormais son concurrent. Conscient que l'alliance ne servait nullement ses intérêts, le PCF mit fin à l'Union de la gauche en septembre 1977. Trop tard, le piège mitterrandien s'était refermé sur sa proie. Qui plus est, l'électorat centriste, indispensable à la victoire de François Mitterrand en 1981, fut rassuré par l'éloignement des communistes. Dans sa grande mansuétude, le nouveau président fit entrer quatre communistes au gouvernement. La chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS furent les derniers clous sur le cercueil rouge. ■

LÉON LETELLIER.

La politique au crible

■ **Bombe allemande.** – Emmanuel Macron a annoncé, le 1^{er} octobre, lors d'un entretien avec la presse allemande, qu'il prononcerait début 2026 un discours sur « la doctrine nucléaire française ». De quoi allécher nos voisins d'outre-Rhin qui rêvent depuis longtemps de profiter des avantages de la bombe française – sans en rien payer naturellement – voire d'en partager l'emploi. Et de quoi inquiéter les patriotes, surtout lorsque le chef de l'État ajoute lors de l'entretien qu'il fait ainsi écho aux demandes (réitérées) du chancelier Merz.

■ **Dissolution.** – Dans les états-majors politiques, on anticipe une chute rapide de Sébastien Lecornu et l'on se prépare à l'annonce d'une nouvelle dissolution. Avec inquiétude du côté du PS qui sait que 30 députés de son groupe ont été élus de justesse lors du dernier scrutin grâce au report des voix de LFI. Avec angoisse du côté du bloc central qui voit, jour après jour, son score s'effondrer dans les sondages. Et avec une gourmandise non dissimulée du côté du RN. Macron, qui a, à nouveau, la possibilité de dissoudre depuis le 8 juillet, cache son jeu.

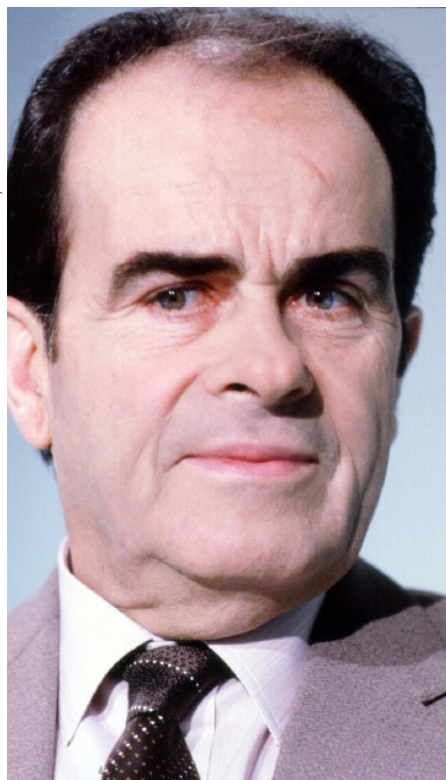
■ **LFI et les barbus.** – Grosses sueurs froides chez les Insoumis à l'occasion de la sortie, le 2 octobre, du livre du journaliste Omar Youssef Souleymane, *Les Complices du mal*, sur les relations entre les chefs mélenchonistes et la mouvance islamiste. D'autant que l'auteur dispose d'informations et de témoignages de toutes premières

maines. Comme LFI n'a pas pu obtenir en justice le retrait du livre, elle s'est rabattue sur la commission d'enquête parlementaire sur le même sujet lancée par Wauquiez et que pourrait présider... l'insoumis Aymeric Caron ! Ouf !

■ **Niches fiscales.** – Le concours d'idées pour réduire le déficit se poursuit et l'actuel rapporteur du budget, Charles de Courson, s'est logiquement mis de la partie. Dans un rapport présenté le 1^{er} octobre à la commission des finances de l'Assemblée, il propose de s'attaquer à la jungle des 474 niches fiscales qui coûtent chaque année à l'État 85 milliards d'euros de pertes de recettes. Très bien, mais pourquoi restreindre le tir au crédit d'impôt emploi à domicile, qui rend service à des millions de ménages pas toujours aisés, et écarter d'emblée le crédit impôt recherche ou la niche des armateurs (14 milliards de pertes de recettes) qui font le beurre des grands groupes ?

■ **Outre-mer.** – Les élus ultramarins sont sortis assez sceptiques de leur entretien avec Emmanuel Macron, le 30 septembre, sur l'avenir institutionnel de leurs territoires. Certains, comme les présidents d'exécutif de Guyane et de La Réunion avaient d'ailleurs séché le rendez-vous. Qu'ont obtenu les participants ? Une vague promesse de « groupes de travail ». Pouvaient-ils obtenir plus d'un président secoué par l'instabilité politique et dont le bilan pour l'Outre-mer est peu probant ? Le FLNKS avait d'ailleurs plombé l'ambiance en annonçant, le même jour, son retrait formel des signataires de l'accord de Bougival.

HUBERT DE MARANS.



Georges Marchais, secrétaire général du PCF jusqu'en 1994. Piégé par le Programme commun.

SOURCE : WIKIPÉDIA. PHOTO : DAVID BOENO



► Roselyne Bachelot, ancienne ministre de la Santé, le 15 septembre à Laval, entourée par des députés du groupe de travail transpartisan sur les déserts médicaux.

Déserts médicaux

Installer des médecins sur prescription

par Laurent Tréhu.

Tout n'a pas été tenté pour lutter contre la désertification médicale. Un groupe de travail transpartisan de députés veut encadrer les installations de médecins. Et en appelle aux sénateurs.

En 2024 près de neuf intercommunalités sur dix étaient classées en désert médical et six millions de Français (11 % de la population) n'avaient pas de médecin traitant. L'association UFC-Que Choisir estime que 25,3 millions de nos concitoyens vivent dans un territoire où l'offre de soins est insuffisante.

Ce phénomène touche, en premier lieu, les territoires ruraux. Mais aussi certains quartiers de grandes villes et des zones périurbaines. Depuis dix ans, cette fracture sanitaire ne cesse de se creuser. Avec toujours plus de généralistes et spécialistes qui s'installent dans les territoires les mieux dotés, et toujours moins d'ouvertures ou de reprises de cabinet dans les secteurs les moins pourvus. Quels remèdes ?

Selon le ministère de la Santé, 2 500 centres de santé (où des équipes de professionnels exercent en libéral) et autant de maisons de santé (où les praticiens sont salariés) offrent déjà un accès de proximité aux acteurs de soins. À condition de convaincre les jeunes diplômés de s'y installer et de vivre dans ces territoires...

En avril, le gouvernement Bayrou a présenté « un pacte » qui prévoit, entre autres, « une solidarité obligatoire » pour aider 151 bassins de vie classés prioritaires. « Les médecins des territoires voisins devront s'organiser pour assurer une continuité d'exercice en médecine de premier recours [et] devront consacrer jusqu'à deux jours par mois pour ces zones prioritaires. » Ce dispositif vise à réorienter 30 millions de consultations par an.

À une semaine d'intervalle, en mai, deux propositions de loi destinées à améliorer l'accès aux soins sont entrées en... concurrence. Les deux adoptées en première lecture. L'une au Sénat (190 voix pour, 29 contre); l'autre à l'Assemblée nationale (99 voix pour, 9 contre). Les sénateurs prévoient que l'installation des généralistes « en zone sur-dense » soit conditionnée à « un engagement d'exercice à temps partiel » là où il y a un déficit de soignants; les députés vont plus loin et proposent d'encadrer l'installation des généralistes et des spécialistes (une arrivée pour un départ) dans les territoires déjà bien dotés.

La régulation des installations est la condition d'efficacité de toutes les autres solutions.

Quatre jours après sa nomination, Sébastien Lecornu a annoncé vouloir créer un réseau de « 5 000 maisons France Santé » d'ici à 2027, afin de permettre aux Français d'avoir une offre de soins « à moins de 30 kilomètres » de leur domicile. Sans en préciser le coût ni les modalités de mise en œuvre. Un réseau sur le modèle des maisons France Services (qui proposent un guichet unique pour diverses démarches administratives, là où les services publics ont disparu).

Réglementer l'installation. – « Nous prenons acte de cette intention », note Guillaume Garot, député socialiste de la Mayenne et initiateur du groupe de travail

transpartisan sur les déserts médicaux à l'Assemblée nationale. Mais, selon lui, cette idée d'un réseau de maisons France Santé restera « inefficace si elle ne s'accompagne pas d'une meilleure répartition des praticiens ». Créé à l'été 2022, ce groupe de travail rassemble une centaine de députés de neuf groupes parlementaires, « des Insoumis aux Républicains ».

Le 7 mai à l'Assemblée nationale, malgré l'avis défavorable du gouvernement, ce groupe transpartisan a fait adopter une proposition de loi, cosignée par 256 députés, qui vise à orienter l'installation des médecins, généralistes comme spécialistes, libéraux comme salariés, vers les territoires les moins bien dotés. La liberté d'installation des praticiens serait « encadrée » par les Agences régionales de santé, après consultation des conseils départementaux de l'Ordre des médecins. On parle de « régulation des installations ».

Concrètement, l'autorisation d'installation serait délivrée « de droit » dans les zones sous-dotées (soit 87 % du territoire). En revanche, là où l'offre est jugée suffisante, elle ne serait délivrée que « si l'installation fait suite à la cessation d'activité d'un praticien exerçant la même spécialité sur ce territoire », précise le texte.

« C'est du bon sens, assurent ces députés. Rien à voir avec une mesure coercitive... » C'est pourtant ce que dénoncent les principaux syndicats de médecins libéraux, hospitaliers et salariés, les organisations d'étudiants en médecine et d'internes (soutenus par le Conseil national de l'Ordre des médecins) qui y voient au mieux une fausse bonne idée pour gérer « la pénurie structurelle » de praticiens.

« La régulation des installations n'est pas la seule solution mais elle est la condition d'efficacité pour toutes les autres solutions », rétorque Guillaume Garot. En matière de formation, par exemple, le groupe transpartisan prévoit ainsi « une formation a minima de première année en études de médecine dans chaque département. Car on exerce le plus souvent près de là où l'on a été formé ».

Le bureau de l'Association des maires de France a apporté son soutien, en juin, au principe de régulation des installations « tout en s'opposant à toute mesure coercitive », déclare Frédéric Chéreau, maire de Douai (Nord) et vice-président de l'AMF en charge de la santé. Le 15 septembre à Laval (Mayenne), une dizaine de députés, menés par Guillaume Garot et Yannick Favennec-Bécot, député Horizons du même département, ont lancé « un appel » aux sénateurs pour que la proposition de loi adoptée, en première lecture à l'Assemblée, soit inscrite rapidement à l'ordre du jour de la Chambre haute. *Toubib or not toubib, that is the regulation.* ■

Numérique

Google, Trump et la Commission

Alors que la guerre semble gagnée par les États-Unis face l'Union européenne, la Commission a infligé à Google une amende de 2,95 milliards d'euros combinée à une amende de 325 millions d'euros par la CNIL (1). Trump a immédiatement rétorqué que cette sanction était infondée.

Le 5 septembre, l'exécutif de l'UE a infligé une troisième amende au plus gros moteur de recherche mondial pour abus de position dominante en matière de publicité en ligne. Le montant de 2,95 milliards d'euros est la seconde plus grosse pénalité de l'histoire pour Google. La filiale d'Alphabet avait été sommée de payer une amende de 2,4 milliards en 2017 et une autre de 4,1 milliards en 2018 pour des faits quasi similaires. La Commission a donné 60 jours à la firme américaine pour mettre fin à ses pratiques publicitaires déloyales.

Cette annonce a déclenché une réaction dans la même journée de la part de la Maison Blanche, assortie de menaces. Le président américain s'est dit prêt à utiliser la loi « section 301 », qui prévoit un mécanisme de rétorsion, sous forme de droits de douane, déclenché à la simple discrétion du président.

Cet énième échange houleux entre Washington et Bruxelles s'inscrit dans un plan plus large de la Commission et du Parlement de taxer les géants de la tech états-unienne. Le Parlement européen avait, en 2018, lancé l'idée d'un projet de redevance sur le numérique ou « *taxe GAFA* » qui a été suspendu en 2021. Ce prélèvement avait pour but d'harmoniser au niveau du continent une pratique ayant cours dans différents pays de l'UE tels que la France, l'Espagne ou l'Italie en appliquant un taux unique de 3 % sur le chiffre d'affaires par pays. Seulement, dans sa logique libre-échangiste et suite à différentes pressions de pays européens conciliants, la Commission avait finalement reculé. Cet abandon avait marqué les acteurs européens qui s'étaient sentis abandonnés une fois de plus.

C'était pourtant simple à comprendre. Certains pays, comme l'Irlande ou le Luxembourg, pratiquent une fiscalité excessivement basse à l'endroit des dites firmes étrangères. Ces sociétés pouvant rapatrier l'ensemble de leur bénéfice dans leur entité irlandaise ou luxembourgeoise au travers de la liberté des mouvements de capitaux, elles se voient imposer un plafond très en dessous de ce qu'elles auraient payé ailleurs.

Au-delà de cette « *taxe GAFA* » qui ne verra probablement jamais le jour et des amendes impressionnantes dont Google fait l'objet, le système législatif de l'UE démontre son inefficacité face une Amérique qui assume son protectionnisme éco-

nomique. Les GAFAM ne sont punissables que par les États-Unis eux-mêmes et servent à mettre au pas les Européens. Verra-t-on la Commission craquer sous la pression trumpienne ou maintiendra-t-elle son amende? Rendez-vous dans un gros mois. ■

GUILLAUME VILLERS.

(1). Commission nationale de l'informatique et des libertés, gendarme français du web.

Sur le front paysan

Mobilisation en demi-teinte

La protestation lancée par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, le 26 septembre, s'est traduite par des opérations symboliques dans de nombreux départements. En région parisienne, des tracteurs ont été aperçus devant le château de Versailles. L'annonce de la condamnation de Nicols Sarkozy a quelque peu éclipsé cette mobilisation.

Dans certains départements, la Coordination rurale, qui estimait que la date était peu propice à une mobilisation générale, s'est jointe à ses concurrents. Les troupes de Véronique Le Floch préfèrent réserver leurs efforts pour plus tard, une fois la composition du nouveau gouvernement

connue. La Confédération paysanne, classée à gauche, appelle les agriculteurs à se mobiliser le 14 octobre contre le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur.

Seul effet tangible de la mobilisation du 26 septembre: le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a reçu, le mercredi 1^{er} octobre, une délégation de la FNSEA, menée par son président Arnaud Rousseau, également président du conseil d'administration du groupe Avril, 5^e groupe agroalimentaire français. Il n'est pas sûr que cela suffise à rassurer un monde agricole qui s'inquiète toujours autant pour son avenir et qui a bien raison de le faire.

À Bruxelles, la Commission continue son sale travail de ratification accéléré du traité Mercosur: elle a pris la décision de soumettre au Conseil deux accords distincts, le premier (le plus engageant) ne nécessitant que l'accord dudit Conseil, le second impliquant une ratification par l'ensemble des États membres. Les opposants sont-ils susceptibles de bloquer ce processus? On peut sérieusement en douter. D'autant plus qu'il semble que l'Italie et la Pologne seraient finalement prêtes à se rallier au texte de la Commission. La diplomatie française est paralysée depuis des mois par la crise politique et la voix de Paris ne porte plus. L'affaire du SMS adressé par Macron à Von der Leyen en opposition au Mercosur et effacé par cette dernière car sans importance à ses yeux, le confirme. ■

JEAN BONGRAIN.

La Quinzaine en France

■ **Emploi.** – Passionnante étude de l'Insee, publiée le 24 septembre, sur les créations d'emploi par catégories d'entreprises entre 2012 et 2022. Alors que les TPE (très petites entreprises), les PME (petites et moyennes entreprises) et les ETI (entreprises de taille intermédiaire) ont créé près de 2 millions d'emplois sur la période (la moitié dans les microentreprises), les grands groupes (hors acquisitions) en ont supprimé 173 000. De quoi s'interroger à nouveau sur l'efficacité du pactole d'aides publiques déversé sur ces groupes.

■ **Classes moyennes.** – À signaler l'enquête, publiée le même jour par Ipsos, sur les salariés du privé, qui confirme la colère des professions intermédiaires (25 % des actifs) sur la baisse de leur pouvoir d'achat. Les classes moyennes, source essentielle de richesse de notre pays, ont « *manifestement perdu confiance* », selon cette étude.

■ **Épargne.** – Cette perte de confiance s'illustre également dans le niveau d'épargne qui n'a jamais été aussi élevé. Selon l'enquête mensuelle de l'Insee, publiée fin septembre, l'indice de confiance

des ménages se situe à un niveau très bas et le taux d'épargne atteint un nouveau record: 19 % du revenu disponible.

■ **EDF.** – Sollicitée par la commission des finances de l'Assemblée, la Cour des comptes confirme que le modèle économique d'EDF est à bout de souffle: l'électricien sera incapable de faire face aux besoins colossaux de rénovation de son parc nucléaire sans soutien durable de l'État. Parmi les causes de cette situation dramatique, la cession depuis 15 ans à des prix cassés d'une partie de la production d'EDF à de faux opérateurs privés, pour respecter les règles de concurrence imposées par Bruxelles.

■ **Bonnes nouvelles.** – Dans un climat industriel plus que morose, on doit signaler l'inauguration de la toute nouvelle usine Dassault de Cergy qui permettra d'assurer la montée en puissance du programme Rafale (700 emplois prévus fin 2025); l'ouverture près de Nantes d'une usine d'Armor group capable d'équiper en films conducteurs une production annuelle de 800 000 batteries pour véhicules électriques (200 emplois dans les 10 ans).

YVONNE CHASSARD.

La frégate de surveillance française *Germinal* en patrouille dans le golfe de Guinée. Une présence régulière, mais trop ponctuelle.



SOURCE: MINISTÈRE DES ARMÉES.

Afrique

L'Afrique atlantique

par Yves La Marck.

Les élections présidentielles au Cameroun le 12 octobre et en Côte d'Ivoire le 25 octobre marquent la fin d'une ère. Les pays plus dynamiques de la façade atlantique de l'Afrique sont aussi les plus menacés par l'expansion du djihadisme dans toute la zone sahélienne. La stratégie sécuritaire se déplace vers les côtes.

Paul Biya, 92 ans, et Alassane Ouattara, 83 ans, dûment réélus, effectueront un dernier mandat dans des pays où 70 % de la population a moins de 25 ans. Le premier fut le Premier ministre d'Ahidjo avant de lui succéder en 1982 sans interruption depuis ; le second fut le dernier Premier ministre d'Houphouët-Boigny en 1990 ; s'il ne put lui succéder à sa mort en 1993, il parvint néanmoins à la présidence en 2011 où il s'est maintenu depuis. Si la relève de génération n'a pu avoir lieu en 2025, pour des raisons politiques sur lesquelles il serait trop long de s'attarder ici, la perspective de la succession dominera inéluctablement leur mandat.

Ces deux États sont les derniers bastions de l'influence française dans la région, en termes de présence de nationaux (en majorité binationaux), de francophonie, de proximité politique et d'intérêts économiques. La Côte d'Ivoire et le Cameroun représentent ensemble plus de 40 % du PIB de leurs zones monétaires respectives, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, ex-zone CFA rebaptisé *eco*, désormais déconnectées du Trésor français mais restant rattachés à l'euro. La France reste le premier

investisseur en Côte d'Ivoire ; s'il l'était au Cameroun, sa présence y a nettement reculé (10 % des échanges contre 30 % il y a une décennie).

Cameroun et Côte d'Ivoire reposent historiquement sur un savant équilibre entre musulmans et chrétiens.

Le golfe de Guinée. – Les deux pays sont les arcs-boutants d'une région considérée comme l'un des moteurs économiques du continent avec un chapelet de mégapoles qui s'égrène le long des côtes du golfe de Guinée. Délimité par une diagonale qui court du cap des Palmes au Liberia au nord à Punta Albina en Angola au sud, le Golfe de Guinée recouvre une superficie équivalente à la Méditerranée, avec pas moins de quinze États riverains (19 si on remonte jusqu'au Sénégal, soit 6 000 km de côtes). L'une de ses ressources essentielles, l'exploitation pétrolière, se situe d'ailleurs *offshore*. Ainsi que la pêche, autre ressource vitale, elle a été et reste l'objet de détournements, de pillages systématiques.

La question qui hante la région est désormais de savoir à quel endroit de la côte

les forces djihadistes dominant le Sahel se fraieront un débouché sur l'océan Atlantique.

À peine nommé, le nouveau commandant en chef d'Africom, commandement américain pour l'Afrique créé en 2007 et basé en Allemagne à Stuttgart, a rencontré Paul Biya le 19 septembre et s'est rendu au Bénin. Son prédécesseur, à son départ, avait déclaré, à l'issue d'une réunion à Nairobi de 37 chefs d'état-major africains en mai, que le secrétaire d'État au Pentagone de Donald Trump, Pete Hegseth, lui avait donné deux instructions : « *protéger les côtes américaines d'actes terroristes ; contrer les ambitions militaires du Parti communiste chinois.* » Ainsi les actions d'Africom peuvent-elles être justifiées comme défendant les intérêts nationaux américains au sens strict. La localisation – son rapatriement aux États-Unis –, voire l'existence même de cette structure fondée par Obama, est en effet un des sujets de la revue stratégique américaine actuellement en discussion.

La fermeture des bases françaises au Sénégal, à Port-Bouët (Côte d'Ivoire), à Libreville (Gabon) et au Tchad, a eu pour conséquence la suppression de leurs quatre états-majors et la création sur le modèle américain d'un commandement pour l'Afrique (CPI) basé à Paris, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015 (sous le général Pascal Ianni) (1).

Nord et Sud. – Pour la France avec le rejet de « Barkhane », comme pour les Américains qui ont dû abandonner dans la foulée leur base d'Agadez au Niger, dès lors que le combat contre les forces djihadistes ne ►

peut plus s'exercer dans la profondeur du Sahel, on pouvait certes imaginer un repli sur une ligne plus au sud (des facilités dont bénéficiaient les Français à Bouaké, au centre de la Côte d'Ivoire ont été étendues aux Américains). Or, l'enjeu dans les États côtiers est plus politique que militaire. Biya comme Houphouët-Boigny ont bâti la stabilité de leur État sur l'unité nationale, c'est-à-dire fondée, en termes à la fois ethniques, religieux, sociaux et idéologiques, sur une alliance entre le centre et le nord. Ce verrouillage qui dure depuis l'indépendance s'est effectué au détriment d'un tiers exclu, le sud-ouest de ces deux pays, de peuplement Bété en Côte d'Ivoire, Bamiléké au Cameroun.

Cela ne s'est pas fait sans violence : dans le premier cas, autour de la présidence de Laurent Gbagbo (2000-2011) : il refusa de céder la place à Ouattara, provoquant des émeutes qui le conduiront à la Cour pénale internationale où il a été finalement acquitté. Dans le second cas, une guerre coloniale qui n'a jamais dit son nom avait accompagné l'indépendance. Le président Macron avait commandé un rapport d'historiens qui lui a permis d'en offrir les conclusions en juillet dernier au président Biya. En réalité cette guerre n'a fait que nourrir la « Bamphobie » (haine des Bamiléké) dont l'intellectuel camerounais, historien de ces révoltes, Achille Mbembe, professeur en Afrique du Sud, ordonnateur du dernier sommet Afrique-France, a pu encore dénoncer la persistance dans la présente campagne électorale.

Quoi qu'il en soit, ces deux États, comme entre eux deux le Nigeria qui les relie, reposent historiquement sur un savant équilibre entre les sultanats ou émirats du Nord et les royautes et chefferies du Centre, une subtile proportion entre musulmans et chrétiens, globalement à équivalence (40/60). Leur destin dépend de la continuité de ce système de pouvoir.

Terre et Mer. – Aux puissances extérieures – États-Unis et France en tête – il reste le domaine maritime. La question des bases n'est plus d'accueillir des forces terrestres ou aériennes prépositionnées pour agir en profondeur. Comme à Djibouti, à la garde face au « désert des Tartares », les radars et les canons ont été retournés vers la mer : il s'agit beaucoup plus de facilités portuaires pour les escales des marines internationales patrouillant le golfe de Guinée comme en Méditerranée ou en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Si des éléments djihadistes venaient à atteindre la côte, il y aurait lieu de combattre non seulement des trafics d'armes ou de drogue, des passeurs de migrants, des pirates preneurs d'otages, mais bien d'assurer la viabilité économique des capitales. La stratégie des groupes terroristes s'est en effet renouvelée : elle vise à l'asphyxie économique de ces moteurs de développement, à la coupure entre terre et mer, à la déconnexion entre le continent et la mondialisation.

Là où la Légion a échoué, la Royale peut-elle relever le défi ? La formation des marines nationales est ancienne, mais leurs moyens sont limités. Le Maroc, fort du Sahara occidental, a annoncé une politique atlantique. Le Brésil, avec une volonté d'hégémonie dans l'Atlantique sud, bénéficie de ses relations avec quatre ex-possessions portugaises (Cap Vert, Guinée-Bissau, Angola et Sao Tomé). Néanmoins, le golfe de Guinée est un peu le point aveugle des périmètres des flottes tant américaines que françaises. Si toutes deux avec leurs alliés participent depuis plus de trente ans (opération Corymbe) à des opérations régulières mais ponctuelles (le porte-hélicoptères Dixmude en mission d'un mois en octobre dernier), celles-ci sont assurées par

des escadres dont les priorités sont autres. Pour l'US Navy, elles dépendent du commandement de la Méditerranée à Naples (VI^e flotte). La Marine nationale, elle, agit dans un cadre unique pour l'Atlantique de l'Arctique au cap de Bonne-Espérance. La priorité accordée à l'Indo-Pacifique – ne serait-ce qu'à cause des territoires et départements d'outre-mer, absents de l'Atlantique sud – a rétrogradé de fait ce théâtre pourtant plus proche. Comme en Afrique de l'Est, la transformation d'un instrument de lutte contre la piraterie en vecteur de la lutte anti-terroriste devrait être engagée sans délai. ■

(1). *Revue de défense nationale*, n° 882, août 2025, « L'Afrique face aux mutations stratégiques ».

Europe

La diplomatie de Mme Meloni

L'Italie a réalisé en trois ans une percée incontestable sur la scène mondiale. En partie au détriment de la France. Mais il n'est pas sûr qu'elle ait seule les moyens de ses ambitions.

Heure des bilans pour la coalition de Droite italienne qui fête le 22 octobre ses trois années d'exercice du pouvoir. Selon que l'on est lecteur du *Figaro*, du *Monde* ou de *Libération*, on trouvera les résultats obtenus excellents ou exécrables. Ils ne sont ni l'un ni l'autre : l'équipe de Mme Meloni a réussi à endiguer le chômage, le déficit est maîtrisé, le commerce extérieur en forme, l'immigration irrégulière en baisse. Mais les problèmes structurels demeurent : dette publique écrasante, salaires parmi les plus bas d'Europe, démographie en chute. Pour autant, une grande majorité d'électeurs lui font confiance car elle a mis fin à la valse des gouvernements.

La nouveauté, c'est la priorité accordée aux questions internationales. Un choix qui fait écho au sentiment, largement partagé dans la péninsule, que le pays est injustement sous-évalué par ses partenaires. Au sein de l'Union européenne, Giorgia Meloni a joué, contre tout son passé, la carte de la respectabilité et du pragmatisme. Stratégie gagnante qui lui vaut une vice-présidence de l'Union et une oreille attentive de la Commission. C'est pour cette même raison qu'elle a choisi une orientation délibérément atlantiste, au grand dam de certains de ses amis dont les yeux étaient dirigés vers l'Est, anticipant sans doute l'arrivée au pouvoir de l'ami Trump. Dernier choix, sans doute le plus novateur, celui d'une politique méditerranéenne ambitieuse, de l'Afrique au Moyen-Orient, conçue au départ pour freiner l'immigration illégale mais qui a pris une autre dimension avec le Plan, dit Mattei, de développement de l'Afrique. L'Italie a recouvré un rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs en place à Tunis, Alger, ou Tripoli, mais aussi au Caire, à Ankara et à Beyrouth, et jusque dans ses anciennes colonies d'Afrique de l'Est – Érythrée, Éthiopie et Somalie.



Giorgia Meloni et le président algérien Tebboune en juillet 2025. Sur les brisées de la France.

PRÉSIDENCE ITALIENNE

Reconnaissons que tout cela fait un peu d'ombre à la France. Les relations entre les deux voisins ont toujours été empreintes d'un certain mépris de ce côté des Alpes, de jalousie, voire d'esprit de revanche de l'autre côté. L'offensive africaine de Giorgia Meloni nous vise assez clairement, lorsqu'elle met en avant une politique de coopération menée sans arrière-pensées post-coloniales ni arrogance. Ces derniers mois, l'Italie nous a supplantés à Tunis, à Alger, et l'avenir de la Libye se discute aujourd'hui entre Rome et Ankara, mais sans Paris.

Cette offensive a ses limites. D'abord parce que Rome profite des erreurs et des maladroites accumulées par Macron en Afrique et au Moyen-Orient, et de l'instabilité politique qui règne à Paris; toutes choses qui peuvent changer. Peut-être surtout parce que les difficultés structurelles de l'Italie réduisent ses marges de manœuvre. Comment la troisième économie d'Europe pourrait-elle à elle seule conduire un dessein aussi vaste que le Plan Mattei pour l'Afrique? Les dirigeants du continent noir ne sont d'ailleurs pas dupes. Il n'empêche: la France devra prendre en compte le désir de l'Italie d'agir au plan mondial. Nous avons trop d'histoire en commun, trop de choses en partage, et d'abord notre *Mare nostrum*, pour qu'une nouvelle entente cordiale ne prenne pas forme, dans un avenir proche, des deux côtés des Alpes. ■

FRANÇOIS RENIÉ.

Voix étrangères

Zohra pour NYC

Un « communiste » élu maire de la ville de Donald Trump, le 4 novembre prochain à New York? Selon toute vraisemblance, a reconnu lui-même le président qui voit le bon côté: le Parti républicain devrait en profiter, pas seulement dans ce bastion démocrate mais à l'échelle nationale. C'est d'ailleurs ce qui fait peur à l'*establishment* qui dirige le Parti démocrate qui peine à se rallier à ce brillant (*zohran* en persan) candidat hors norme qui l'a emporté en juin aux Primaires mais qui s'affirme « *socialiste démocrate* » dans la lignée de Bernie Sanders, clairement à l'aile gauche.

Le dirigeant de la minorité au Sénat, Chris Schumer, hésite, car, selon le *New York Times*, il se soucie des élections de mi-mandat dans un an, où les Démocrates veulent défaire la majorité trumpiste. À 78 ans à l'échéance de son mandat en 2028, il ne devrait plus se représenter mais il reste le patron du parti à New York et surtout le plus haut officiel élu juif du pays. New York est la première ville juive au monde avec plus d'1,5 million sur 8,8 millions d'habitants, soit 18 %. Or le prochain démocrate à la mairie serait le premier de confession musulmane, chiite, marié cette année à une Syro-Américaine, tous deux



Zohran Mamdani. L'aile gauche du parti démocrate peut-elle remporter l'élection de New York ?

ardents partisans de la cause palestinienne. Trump qui a pris en grippe le maire travailleur de Londres, Sadiq Khan, musulman d'origine pakistanaise, ciblait déjà à travers lui son coreligionnaire new-yorkais Zohran Mamdani.

Le *New York Times*, dans une autre analyse, décrit le poids croissant à New York de la population sud-asiatique, estimée à 5 % de la population. Ce serait la première fois qu'elle serait projetée en politique américaine. Elle est néanmoins dispersée entre six pays d'origine, douze langues et cinq religions. Les premiers Indo-Américains (à ne pas confondre avec les Amérindiens) sont venus des Antilles; les seconds, comme la famille Mamdani, d'Afrique orientale (Ouganda, notamment avec leur expulsion par Idi Amin en 1972); enfin ceux venus directement d'Inde, du Pakistan et du Népal; les plus récents, de manière exponentielle, du Bangladesh. Zohran Mamdani transcende ces divisions dans la mesure où, fils d'un père universitaire indien musulman, dont la famille a migré en Ouganda lors de la partition de l'empire des Indes, spécialiste d'études africaines (à l'université new-yorkaise de Columbia), il est de mère indienne née en Inde, hindoue, célèbre réalisatrice de films, consacrée à Cannes pour *Salaam Bombay*.

« Zohran Mamdani peut-il sauver la gauche? » L'hebdomadaire progressiste britannique *New Statesman* pose la question en couverture de son numéro du 17 septembre, illustré d'un portrait avantageux du jeune trentenaire né en Ouganda en 1991, naturalisé Américain en 2018. Selon cette étude, sa popularité tient à son programme de proximité (logements, transports, santé, éducation) que la gauche a laissé tomber pour les causes sociétales. « Zohran pour NYC » (*New York City*) privilégie les *working classes* (les classes laborieuses) au *wokisme*. La ville la plus cosmopolite du monde est aussi la seconde plus chère (après Londres). ■

Y. L. M.

Les Faits marquants

■ **Afghanistan.** – Le 29 septembre, le gouvernement taliban a décrété « *jusqu'à nouvel ordre* » la coupure générale des systèmes de communication. Cette décision, qui a immédiatement fragilisé les circuits économiques, faisait suite à la restriction d'Internet imposée quelques jours plus tôt afin de « *prévenir le vice* », laissant craindre l'isolement durable de la population. Internet et la téléphonie mobile ont finalement été rétablis le 1^{er} octobre.

■ **États-Unis.** – Le premier *shutdown* depuis 2018 a débuté le 1^{er} octobre, en l'absence d'accord au Congrès sur le budget fédéral. Tandis que les Démocrates déplorent le refus de négocier des Républicains, la Maison Blanche accuse les Démocrates d'avoir « *fermé les services de l'État* ». Les troupes de Donald Trump espèrent néanmoins faire voter une extension budgétaire temporaire permettant de couvrir les dépenses jusqu'à fin novembre.

■ **Grèce.** – La journée de 13 heures travaillées verra-t-elle le jour? Un nouveau projet de loi voulu par le gouvernement Mitsotakis prévoit la possibilité facultative de prolongement de la journée légale de travail au-delà de 8 heures, contre rémunération majorée. Une grève générale de 24 heures a été déclenchée, le 1^{er} octobre, par les syndicats. Ces derniers craignent que la mesure ne provoque un effet de pression et de chantage sur les salariés.

■ **République démocratique du Congo.** – Président de la République de 2001 à 2019, Joseph Kabila a été condamné, le 30 septembre 2025, à la peine de mort par contumace par la Haute Cour militaire siégeant à Kinshasa. En raison de ses liens avec le mouvement armé M23 soutenu par le Rwanda, il a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation, dont « *organisation d'un mouvement insurrectionnel* », « *trahison* » et « *crimes de guerre* ».

CASIMIR MAZET.





Panorama international

Le concessionnaire de la planète

par Dominique Decherf.

La paix est-elle à vendre ? Peut-elle s'acheter ? Si la guerre n'a pas que des causes et donc des buts économiques, la paix a nécessairement des « conséquences économiques » autant que politiques. Vieux débat illustré à la fin de la Première Guerre mondiale entre John Maynard Keynes et Jacques Bainville. Le rôle international de Donald Trump renouvelle la question.

L'économiste français Antoine-Augustin Cournot (1801-1877), largement méconnu en dépit des travaux de François Perroux (1), avait été le premier à décrire le changement d'ère dans ses *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* publiées en 1872 : « De roi de la Création qu'il était ou qu'il croyait être, l'homme est monté ou descendu (comme il plaira de l'entendre) au rôle de concessionnaire d'une planète. » Ou pour être plus direct : « Jusqu'ici l'homme avait à faire valoir un domaine, il a une mine à exploiter » ; Cournot écrivait avant la « ruée vers l'Afrique ».

Ses propos ont été redécouverts en 1960 à la faveur des décolonisations, à commencer par celle du Congo belge (2), d'autant plus symbolique que son devenir avait été le sujet de la fameuse conférence de Berlin de 1885. La mainmise sur les mines du Katanga au début de l'accession à l'indépendance n'a pas cessé de hanter les esprits jusqu'à ce jour. Ce n'est pas un

hasard si le premier effort diplomatique de « Trump II » a visé le différend entre Kinshasa et Kigali pour le contrôle des mines de coltan du Nord-Kivu. L'accord paraphé à la Maison Blanche le 27 juin reprenait textuellement les accords précédents sauf sur un point : il créait un « cadre économique » grâce auquel des investissements américains viendraient en quelque sorte « légaliser » l'acheminement et le traitement du coltan au Rwanda.

Le même modèle a été suivi pour l'accord, paraphé le 8 août, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan aux termes duquel le corridor de Zanguezou, sur 43 kilomètres le long de la frontière de l'Arménie avec l'Iran, reliant les deux morceaux de l'Azerbaïdjan, Bakou au Nakhitchevan, serait concédé à bail de 99 ans à des sociétés américaines chargées d'y faire transiter oléoduc, route, chemin de fer, fibre optique : axe déjà baptisé TRIPP (Route Trump de la paix et de la prospérité internationales).

Donald Trump se prévaut d'être intervenu dans d'autres conflits présentant tous un enjeu économique crucial : entre Éthiopie et Égypte pour l'exploitation des eaux du Nil Bleu, renouant sans le dire avec la tentative américaine malheureuse en 1955 de financer le barrage d'Assouan voulu par Nasser, qui détermina le basculement de ce dernier vers l'aide de l'URSS ; entre Pakistan et Inde pour le partage, cette fois, des eaux de l'Indus ; avec les Houthis du Yémen pour sécuriser le transit maritime international en mer Rouge ; entre les deux parties libyennes pour permettre aux sociétés pétrolières américaines de reprendre leur activité ; entre Thaïlande et Cambodge, permettant à Washington de contourner l'influence chinoise ; comme dans le Caucase l'accord précité marginalise le rôle traditionnel de la Russie et isole un peu plus l'Iran.

Lors du premier mandat Trump, les accords d'Abraham avec les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Maroc, obéissaient déjà à cette logique, avec des milliards d'investissements à la clé, qui jusqu'à présent ont résisté à la pression politique visant Israël. La réponse américaine réside dans une fuite en avant financière sur le fondement de la reconstruction du Liban du Sud, de la Syrie et de la bande de Gaza (et au Maroc le développement du Sahara occidental). On évoque à cet égard le précédent du plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'Ukraine pourrait entrer dans cette catégorie.

► **Signature de l'accord Arménie-Azerbaïdjan le 8 août à Washington. Un succès de circonstance.**

La logique derrière les efforts de paix. – Alors que les médias rappellent inlassablement que Donald Trump est motivé par l'ambition d'être consacré par le prix Nobel de la paix, s'agit-il pour lui d'une cause personnelle, d'une posture altruiste, ou même d'un préjugé pacifiste ?

Il faut bien analyser les caractéristiques de ces initiatives internationales. Donald Trump a déclaré à plusieurs reprises que les États-Unis ne sont plus les gendarmes du monde. Les accords qu'il a favorisés ne prévoient pas d'envoi de forces armées nationales, pas même de casques bleus onusiens – car il s'agit de contourner toute implication multilatérale – mais seulement d'investissements de sociétés privées. La même administration Trump a parallèlement démantelé son agence d'aide. Il n'est plus question d'aider « le tiers-monde » ou « les pays pauvres », mais de prendre des terres ou des mines, d'exploiter les fonds marins ou l'espace, à la faveur de concessions, d'appropriations à durée limitée ou indéterminée.

Les États-Unis n'interviennent pas sur l'ensemble des sujets, seulement là où ils bénéficient d'un avantage comparatif. Par le passé, ils ont abandonné un certain nombre de secteurs, au premier chef le secteur minier (côté occidental, l'Australie et le Canada, sont seuls à concurrencer la Chine), mais aussi le transport maritime (où dominent le Danemark, la France, l'Italie, la Grèce), y compris les chantiers navals (la Corée du Sud tient la tête). Les grands intervenants américains à l'investissement à l'étranger sont dans les secteurs de l'énergie, de l'armement et des travaux publics, sans compter le numérique et la communication. Leurs PDG sont les seuls diplomates de confiance de Donald Trump.

La stratégie américaine s'inscrit non pas dans une vision mondialiste mais, tout le contraire, dans une approche mercantiliste (3). Pour son vice-président J. D. Vance et ses conseillers économiques, l'intérêt national doit être défini *stricto sensu*. Vance avait ainsi mis en doute l'opportunité de l'opération contre les Houthis au motif que la navigation en mer Rouge concernait fort peu les intérêts américains. Ceux-ci passaient par le Pacifique, d'où la priorité accordée au contrôle du canal de Panama. Vance et le secrétaire d'État Marco Rubio sont partisans de se refermer sur leur hémisphère, de le réaméricaniser, du nord au sud, de l'Arctique, Groenland et Canada compris, à la Patagonie, en passant par les Caraïbes (l'ex-golfe du Mexique avec pour cible le Venezuela et *in fine* Cuba).

La rivalité avec la Chine. – On entrevoit ici la manière dont l'administration Trump conçoit la rivalité avec la Chine. Sous trois



Donald Trump et Vladimir Poutine, en Alaska en août 2025. Leur rencontre n'a rien réglé.

angles. D'abord la méthode. L'aide américaine ne rivalisait pas avec l'influence chinoise, non pas du fait des montants alloués, mais en raison des conditionnalités. Beijing se faisait une religion de ne pas intervenir dans les affaires intérieures, fermait les yeux sur la répression et la corruption. Ce fut la pratique des États-Unis tout au long de la Guerre froide qui s'était perpétuée mais qui avait subi un renversement radical au tournant du siècle avec la promotion des causes sociétales. Le démantèlement de l'USAID a été directement attribué à une volonté de rupture avec cette tendance *woke*, y compris au sein du Département d'État.

Les groupes américains investissent à l'étranger dans l'énergie, l'armement, les travaux publics, le numérique et la communication. Leurs PDG sont les seuls diplomates de confiance de Trump.

Ensuite, l'endiguement. La dynamique des « routes de la soie » a été compromise avec le confinement dû au Covid. Les fonds disponibles ont été réduits. Leur utilisation a rencontré des limites. Le piège de la dette a asphyxié de nombreux États clients. L'Amérique a repris l'offensive sur plusieurs théâtres, en Asie (Pakistan, Cambodge, Corée), en Afrique (Grands Lacs), outre la volonté de bouter la Chine hors du double hémisphère au nom de la doctrine Monroe.

Enfin, la retenue. L'administration Trump se garde bien de pousser la Chine trop loin. La politique internationale serait accordée à un concept de stricte suffisance. Le temps est fini de l'omniprésence américaine souvent dépensée au profit d'alliés ou de clients sans un intérêt direct et immédiat. Washington veut éviter de se disperser, il doit prioriser. Dans cette logique, des accords devraient être possibles avec la Chine dans certaines situations, des

marges laissées aux autres pour ne plus être « la nation indispensable ». La Turquie a parfaitement compris (accords entre Recep Tayyip Erdoğan et Donald Trump le 25 septembre à New York). L'idéal pour Donald Trump eût été que la même logique s'appliquât avec la Russie. Le président est sincèrement persuadé que l'absence de la Russie du concert international prive les États-Unis et l'économie mondiale de coopérations fructueuses pour le capitalisme oligarchique en Arctique, en Asie centrale, en mer Noire, et même en Extrême-Orient. Vladimir Poutine ne semble pas avoir été réceptif à cette grande vision d'exploitation de la planète commune.

Un bilan. – Si la méthode s'est imposée face à des conflits limités, elle a échoué à ce jour sur les conflits majeurs que sont l'Ukraine et la Palestine, où les enjeux économiques (terres rares pour le premier, investissements des pays du Golfe dans le second cas) ne sauraient prévaloir sur les impératifs politico-stratégiques. On peut s'interroger sur la pérennité d'accords de circonstance (« *en trompe l'œil* » selon des ironistes jouant sur les mots) entre des pays historiquement, structurellement et politiquement si divisés comme l'Inde et le Pakistan, ou le Congo et le Rwanda, ou l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Aucun résultat à ce jour en Libye, au Yémen ou au Soudan, la pire catastrophe humanitaire actuelle. Outre les avantages économiques encore très hypothétiques, la rentabilité desdits investissements laissant grandement à désirer, on remarquera toutefois que les accords ont, en tant que tels, une portée politique puisqu'ils vont à l'encontre des intérêts des autres puissances régionales : la Chine en Himalaya et au Congo, la Russie et l'Iran au Caucase.

L'Europe ne fait pas exception au rouleau compresseur Trump qui attend d'elle des contrats et des investissements en matière d'énergie, d'armement et d'information. Plus grave encore, l'effet d'obsolescence face au changement d'ère. L'Union européenne est désormais la seule entité internationale à poursuivre une politique d'aide à l'ancienne, ouverte à tous, pratiquant l'éclectisme, déliée des priorités politiques, arc-boutée sur des conditionnalités impossibles, à la gestion techno-bureaucratique, sans priorités affirmées, réduite à un saupoudrage sans impact décisif. Le post-modernisme de l'ensemble de la construction européenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est sérieusement remis en cause dans les faits. Les idées tardent à suivre. Le monde de Trump dépasse sa personne. Il interpelle l'organisation de la planète, Europe comprise. ■

(1). Bertrand de Saint-Sernin, *Cournot-le réalisme*, Vrin, 2002.

(2). Pierre Boutang dans *La Nation française*, n° 251, 27 juillet 1960.

(3). « Trump mercantiliste », *Royaliste*, n° 1296, 12 mars 2025.



Idées politiques

Penser le Bien commun

par Bertrand Renouvin.

Utilisé aujourd'hui comme couverture d'officines d'extrême droite, le concept de Bien commun doit être replacé dans l'histoire de la philosophie et dans celle de la théologie chrétienne avant d'être confronté aux différentes expressions du libéralisme et aux enjeux de notre temps.

Dans l'espace public, le Bien commun est aujourd'hui récupéré par une certaine droite, qui veut en faire, ô paradoxe, sa marque exclusive. L'opération a été tentée, entre autres, par Pierre-Edouard Stérin, homme d'affaires et exilé fiscal, qui a lancé voici dix ans des « *Apéros du bien commun* », où se retrouvent des militants du Rassemblement national, de Reconquête et des Républicains – tous réunis dans l'amour du prochain. Il y a aussi une « *Nuit du bien commun* » où l'on communique dans le christianisme social, mais aussi le nationalisme identitaire et le libéralisme, en comptant ses espèces sonnantes et trébuchantes.

Au lieu de servir deux maîtres, Dieu et Mammon, dans des pantalonades politico-religieuses, les jeunes gens de cette nouvelle génération droitiste feraient bien d'étudier le recueil de contributions sur le Bien commun qui vient d'être publié. Comme toujours, le traditionalisme est pris en défaut lorsqu'on s'intéresse à la formation d'un concept et à sa transmission, source de problématiques aujourd'hui renouvelées.

À la source, on trouve la conception aristotélicienne de l'homme, animal politique, membre d'une cité ayant pour finalité le bien vivre, qui est une vie selon la vertu. S'y ajoutent l'idée romaine de *res communis* et la théologie augustinienne. Thomas d'Aquin reprend ces différents apports dans une conception du Bien commun, finalité du Politique, qui lie la loi éternelle, la loi naturelle et les lois humaines.

Se dessine ainsi une « voie politique de la charité » qui s'appuie sur les institutions sans faire du droit de propriété un absolu.

Il faut souligner que l'Aquinat ne donne aucun contenu concret au bien commun : c'est une visée formelle, qui ne fait l'objet d'aucun traité, ni d'aucune *quaestio*. Cet objectif du *bonum commune* assigné à tous et à chacun selon la justice et la charité semble aller de soi dans une société médiévale unanimement catholique, où le Tout semble naturellement primer sur les parties.

Rien n'est jamais fixe dans la réflexion philosophique et dans la théologie. À peine constitué, l'acquis thomiste a été contesté par le nominalisme qui réduit les idées générales aux mots qui les expriment. Dès lors, « *comment penser le Bien commun comme finalité de la vie politique si celui-ci a perdu son ancrage dans une structure objective de l'universel, comme le présuppose la conception analogique de la loi ?* » L'aristotélo-thomisme est ensuite combattu par les théologiens protestants, par la cité idéale de Thomas More et par Machiavel, puis résolument effacé par les théoriciens du contrat, qu'il s'agisse de Hobbes, de Locke ou de Rousseau. Pour eux, le commun n'est pas inhérent à la nature humaine, mais le résultat d'un pacte raisonné, issu d'un intérêt bien calculé.

Un principe qui suscite l'action commune. – L'auteur du *Contrat social* sera cependant contesté par Benjamin Constant et c'est ce dernier qui sortira vainqueur de la confrontation sur deux visions opposées du pouvoir commun, puisque nous sommes aujourd'hui en régime représentatif. Mais le débat Constant-Rousseau nous rappelle que le lien entre la démocratie et le libéralisme politique n'est en rien naturel – surtout lorsque le libéralisme économique tente de réduire l'État au rôle de gardien de nuit afin que ses « lois » s'appliquent sans limite. Se déchaîne alors la violence du capitalisme libéral, à laquelle le Vatican s'oppose en réactivant l'idée de Bien commun.

► **Bernard Bourdin (op).** Coauteur d'un ouvrage lumineux sur le Bien commun.

L'encyclique *Rerum novarum* (1891) oppose la tradition aristotélo-thomiste au libéralisme tout en défendant le droit de propriété face au socialisme. C'est selon cette conception traditionnelle et conservatrice que s'affirme une doctrine sociale de l'Église qui fait de plus en plus souvent référence au Bien commun, réexaminé par des philosophes et des théologiens dans les années trente et quarante. Joseph Delos, un dominicain proche de Jacques Maritain, relie classiquement le bien commun spirituel et le bien commun temporel, tout en définissant ce dernier comme un état social résultant d'un équilibre entre les différents groupes sociaux. Le philosophe irlandais Philip Pettit envisage le Bien commun comme un principe qui suscite l'action commune tout en interdisant au gouvernement de plier devant les intérêts particuliers. Théologien jésuite et figure éminente de la Résistance, Gaston Fessard conçoit le Bien commun selon trois catégories : la Communauté du bien, ouverte sur l'universel, le Bien de la communauté qui est objectif, concret, singulier, et le Bien de la communion qui médiatise les deux premières.

Avant la Première Guerre mondiale, la doctrine sociale de l'Église avait été mise en échec parce qu'elle proposait un projet holistique dans une société qui avait cessé de l'être – tant elle était travaillée par l'individualisme. Après la Seconde Guerre mondiale et la reconnaissance tardive, par Pie XII, de la démocratie, le concile Vatican II a relié le bien commun au principe de destination universelle des biens selon lequel « les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (*Gaudium et Spes*). Se dessine ainsi une « voie politique de la charité » qui s'appuie sur les institutions sans faire du droit de propriété un absolu. C'est accepter l'État social, tel qu'il a commencé de s'édifier au début du XX^e siècle sous l'impulsion d'Émile Durkheim et de ses disciples, et surtout après 1945.

Consciente de l'impossibilité d'une restauration holiste sous son égide, l'Église catholique voit se diffuser dans les milieux les plus divers le concept qu'elle a forgé. Fondée sur le fantasme d'une société médiévale reconfigurée par Hollywood, la récupération identitaire du bien commun est anecdotique au regard du débat sur les « communs » et de la relation problématique entre le libéralisme et la démocratie. Il est certain qu'on ne peut lester le Bien commun d'un contenu intangible sans nier la délibération démocratique. Mais il est nécessaire de réfléchir à la relation entre le Bien commun et l'intérêt général, cette visée spécifiquement res-publique inspirée par les principes de justice et de liberté. La Chose publique est faite de choses (*res*)

mises en commun. Pour en délibérer, il faut ajouter à la démocratie représentative une démocratie sociale, participative, dont la planification française fut la remarquable esquisse. ■

► **Bien commun, Quelle efficacité politique et économique de la prescription morale ?** Sous la direction de Bernard Bourdin, Bénédicte Renaud-Boulesteix, Émilie Tardivel, Hermann, mai 2025.

Idéologie

Anatomie du trumpisme

Une première histoire du trumpisme, par Maya Kandel, Gallimard, collection « En attendant le réel », mai 2025.



De quoi Donald Trump est-il le nom ? C'est à cette question que s'efforce de répondre Maya Kandel dans un petit livre aussi dense que passionnant, fruit de dix années d'enquête. C'est en 2016, sous les ricanements, que Trump se lance vraiment et qu'il remporte l'élection présidentielle. Comment ? L'ascension de Trump est inséparable de quatre phénomènes dont il a tiré profit : la mondialisation et ses ravages sur l'appareil industriel américain, le sentiment de déclassement qu'elle provoque chez l'ouvrier blanc américain, la percée du Tea Party au début des années 2000, qu'il suit avec intérêt et notamment Sarah Palin qu'il rencontre, le rejet des guerres dans lesquelles les États-Unis sont engagés à partir des années 2000. À partir de 2020, son discours s'adresse aux laissés-pour-compte de la mondialisation, en fait à tous ceux que les démocrates et les républicains ont sciemment ou non délaissés et qui ne votent plus. Enfin, c'est une star des médias. Son émission *The Apprentice*, son soutien aux compétitions de catch, de boxe ou de MMA (arts martiaux mixtes) l'ont dès avant 2016 rendu populaire.

Mais la partie plus riche de l'ouvrage de Maya Kandel est son analyse des réseaux qui ont alimenté le discours de Trump et ses idées. Il est en effet au cœur de toute une constellation de *think tanks* (Heritage foundation, université de Claremont), de médias, de groupes ou groupuscules politiques et religieux, des chrétiens sionistes, aux groupes racistes, suprémacistes, complotistes et toutes les composantes de l'*alt-right*. À partir de 2020, il contrôle le Parti républicain. En 2022, une partie de la Silicon Valley se rallie à sa cause ainsi que le courant national-conservateur dont le rejet de la philosophie des Lumières, un nationalisme exacerbé et une défense de la religion chrétienne comme ciment de la société sont les pierres angulaires de son discours.

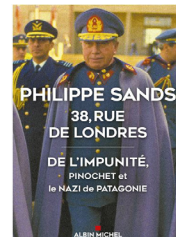
Tous ces courants vont nourrir son refus du multilatéralisme et du libre-échange, son rejet du réchauffement climatique, son appétence pour les régimes autoritaires, son dégoût pour l'Europe qu'il juge décadente. Avec Bannon puis Musk, il impose sa vérité alternative dans une société américaine largement frustrée, aigrie et désabusée. Sa grossièreté, sa vulgarité plaisent à une partie de l'opinion. Parfois des conflits opposent certains groupes. Si les industriels de la tech sont favorables au libre-échange et ne rejettent pas toute forme d'immigration, les nationaux conservateurs, eux, sont des défenseurs du protectionnisme. Désormais Steve Bannon ou J. D. Vance s'efforcent de créer des liens avec l'extrême droite européenne, soit pour s'en inspirer (même Alain de Benoist !), soit pour promouvoir certains partis européens (Reform UK au Royaume-Uni ou l'Allianz für Deutschland en Allemagne). Mais peut-il y avoir une internationale des nationalistes ? ■

MARC SÉVRIEN.

Essai politique

Les 503 jours de Londres

38 rue de Londres. De l'impunité, Pinochet et le nazi de Patagonie par Philippe Sands, Albin Michel, août 2025.



Du 16 octobre 1998 au 2 mars 2000, le général Pinochet, président du Chili de 1973 à 1990, a été détenu contre son gré en résidence surveillée dans la capitale britannique en attendant les audiences de la Cour de justice de la Chambre des lords tendant à son extradition en Espagne où le juge Garzón le réclamait, ou à son retour au Chili pour être soumis à d'autres procédures judiciaires alors qu'il arguait de son immunité. C'était la première fois qu'un ancien chef d'État était traduit en justice à l'étranger pour des faits commis durant sa fonction, alors même qu'il n'existait encore aucune cour pénale internationale dont le statut était alors en cours d'élaboration.

Cette « révolution » juridique n'avait été possible que sur la base de la qualification internationalement reconnue de crimes contre l'humanité. L'éditeur de l'avocat franco-britannique Philippe Sands joue sur les mots en donnant à son ouvrage le titre : *38 rue de Londres*. L'intrigue – car l'auteur use des codes du roman alors qu'il s'agit d'un essai extrêmement méticuleux – se passe en effet pour l'essentiel à Londres mais se base sur des faits de torture et d'exécution sommaire commis à Santiago du Chili à cette adresse, siège de la direction nationale du renseignement, la sinistre DINA. ►

L'enquête à laquelle s'est livré Philippe Sands, auquel on doit *Retour à Lemberg* (Albin Michel, 2017) sur « l'invention » du crime de génocide entre 1945, le procès de Nuremberg, et 1948, l'adoption de la convention internationale s'y rapportant, permet de retracer, minute par minute, et page par page de la documentation, le chemin particulièrement sinueux et incertain de la justice anglaise en l'espèce, que l'on peut généraliser à toute justice, espagnole, chilienne, américaine, brésilienne ou française, et aujourd'hui internationale. Sands a le don de nous tenir en haleine – même si nous connaissons l'issue sans se souvenir toutefois de tous les incidents de parcours. Il nous fait voir que tout ne tient qu'à un fil, un remplacement un week-end ou une soirée, un retard dans l'envoi d'une pièce, une traduction improbable, une différence de jurisprudence – spécialement entre *common law* et droit latin – ; il démonte de l'intérieur les stratégies des avocats de chacune des parties, comment se jouer des textes, les contourner, les opposer. C'est un délice de lecture qui ouvre sur une réflexion profonde sur la justice humaine, trop humaine parfois.

Pinochet mourra dans son lit en 2006 à Santiago, âgé de 91 ans, ce qui mettra fin aux procédures. Six ans n'auront pas suffi à la justice chilienne pour l'incriminer. L'actualité sud-américaine invite aux comparaisons. L'ex-président Jair Bolsonaro a été condamné le 11 septembre par la Cour suprême brésilienne à 27 ans et trois mois de détention pour tentative de coup d'État. Ni génocide, ni crimes contre l'humanité, ni crimes de guerre, même pas un coup d'État avec des victimes, pas de répression sanglante. Au contraire, l'intéressé n'avait manqué sa réélection dans un scrutin démocratique que de quelques points. « *Vérité en deçà des Andes, erreur au-delà ?* » ■

DOMINIQUE DECHERF.

(1). *Royaliste* n° 1269 du 10 septembre 2025.

Dans la presse et les revues

Le livre de Gaël Brustier

La Route de la décivilisation, par Gaël Brustier, *Le Cerf*, septembre 2025.



Le *Point* du 25 septembre consacre, sous la plume de David Doucet, une longue analyse au dernier essai de Gaël Brustier.

Après avoir rappelé l'itinéraire de ce lecteur passionné d'Antonio Gramsci, passé dans sa jeunesse du séguinisme au chevenementisme avant de conseiller Julien Dray, Arnaud Montebourg et aujourd'hui Juliette Méadel, un des premiers à avoir vu la droite « s'emparer de la bataille des idées, tandis que la gauche, impuissante,



Notre ami Gaël Brustier. Son dernier livre connaît un beau succès.

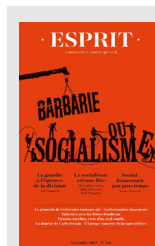
la laissait filer », le chroniqueur du *Point* aborde le cœur du sujet : le virage intellectuel amorcé depuis 2008 avec l'effondrement du système de pensée « *qui assurait la cohésion des sociétés occidentales en articulant un modèle économique et un imaginaire communs* ». « *Faute d'un nouveau récit capable d'unir classes sociales, valeurs et institutions, nous avançons dans un brouillard idéologique où polémiques, brutalisation et défiance tiennent lieu de boussole.* » Émergent de ce brouillard les délires des libertariens américains et la montée en Europe d'un « populisme » qui mêle, sans beaucoup de cohérence, conformisme social, libéralisme économique et relents identitaires.

On ne manquera pas de sourire au passage consacré au macronisme dans un magazine plutôt bien disposé vis-à-vis du pouvoir en place. David Doucet synthétise le diagnostic de Gaël Brustier sur la part de responsabilité de l'actuel chef de l'État dans cette crise intellectuelle. Un macronisme que l'auteur de *La Route de la décivilisation* qualifie de « *césarisme d'élite* » : « *Une forme de pouvoir vertical, capable de gérer les crises à court terme mais pas de rassembler durablement la société autour d'un projet commun.* » Reconnaissons néanmoins que la synthèse de Doucet – *Le Point* oblige – est un peu minimaliste et qu'il occulte la longue analyse, infiniment plus sévère, qu'adresse Gaël Brustier à une idéologie qui a créé une sorte « *d'effet de sidération puis de vide* » au sein de la société française et dont les conséquences risquent de se prolonger bien après le départ de Macron.

La sortie de crise qu'esquisse Gaël Brustier à la fin de son livre est honnêtement résumée : « *S'inspirer du bon sens du Parti des Politiques qui, lors des guerres de Religion, recherchait la paix civile ; défendre un conservatisme raisonnable, attaché à la transmission et au savoir ; réhabiliter l'autogestion comme une véritable citoyenneté active.* » On ne nous

en voudra pas, néanmoins, de lui préférer l'analyse plus approfondie que Bertrand Renouvin livrait dans ces colonnes (*Royaliste* n° 1307 du 24 septembre) sur ces pistes de renouveau, faisant le lien avec pensée gramscienne et avènement espéré d'un nouveau *Bloc historique* associant les classes moyennes et populaires qui produisent l'essentiel des richesses. Nul doute que les articles annoncés dans *L'Express*, *Marianne* et dans la presse quotidienne autour du livre de Gaël Brustier permettront au débat de se poursuivre. ■

PAUL GILBERT.



■ Quel socialisme ?

La place nous manque pour évoquer complètement la dernière livraison d'*Esprit* (septembre 2025) autour du thème « *Barbarie ou socialisme* ». De l'introduction que Jonathan Chalié et Michaël

Foessel consacrent à ce dossier, on retiendra la distinction très juste entre socialisme et progressisme : « *Le progressisme n'est nullement l'apanage du socialisme. Ce qui singularise ce dernier, c'est le lien indéfectible entre un projet d'émancipation politique et une transformation effective des rapports sociaux.* [...] *Le pari sociologique du socialisme démocratique est que la division du travail social mènera à une plus grande solidarité entre les producteurs et que celle-ci favorisera un modèle fondé sur l'association et la coopération plutôt que sur la concurrence.* »

L'oubli de cette distinction a provoqué le long glissement qui voit aujourd'hui la gauche défendre une norme juridique abstraite de « *justice sociale* » au détriment d'une transformation effective du système et des rapports de production. Bien vu.

P. G.

DR.



Par Gérard Leclerc

Sur une synthèse de la pensée politique

L'essai que publie François Huguenin sous le titre *Le Je et le Nous* sur l'histoire de la pensée politique ne saurait nous étonner, tant il correspond à une vocation affirmée de longue date. Plus que familier de son sujet dont il est passionné, il devait parvenir un jour à formuler cette synthèse qui rendra service aux étudiants en sciences politiques tout en apportant son éclairage sur nos préoccupations essentielles, même s'il prend toute la distance pour ménager au débat d'idées leur espace singulier. Il est hors de question d'opérer une recension satisfaisante d'une telle somme de savoir. Tout juste peut-on énoncer ses grandes lignes, la plus évidente étant la distinction entre pensée classique et pensée moderne, qu'il condense dans sa conclusion : « *Parce que la belle construction de la pensée politique classique semblait trop idéaliste et éloignée de la manière dont l'homme se comportait en société, la modernité a choisi de diminuer le degré d'exigence de la visée politique, en troquant le souci du bien commun pour celui de la conservation ou de la liberté des individus.* »

S'il fallait marquer une préférence, c'est au premier des chapitres de l'ouvrage que je m'attacherais, tant cette attention portée aux procès des figures inaugurales de notre civilisation nous place d'emblée au cœur de l'énigme de notre humanité : « *Que ce fût celui du personnage mythique le plus célèbre de la tragédie grecque (Antigone), celui du premier philosophe (Socrate), ou celui de Jésus que les chrétiens considèrent comme Dieu fait homme, chaque procès a abouti à une condamnation en grande part prononcée pour des raisons d'atteinte à l'ordre de la cité.* » Les contradictions entre les nécessités du bien public et les résistances de la liberté personnelle apparaîtront avec une force indépassable avant même que les philosophes s'emparent de la problématique de l'opposition du Je et du Nous dans la cité.

Mais la lecture de François Huguenin ne saurait nous retrancher de nos soucis les plus actuels, car c'est lui-même qui nous sollicite en insistant sur la crise contemporaine, caractérisée par les errances du progressisme. Autant il considère que la posture réactionnaire d'un Bonald se révèle une impasse, autant il estime qu'à l'exemple d'une Hannah Arendt et d'un Leo Strauss, il conviendrait d'en revenir aux classiques d'avant la rupture de la modernité, sans toutefois oublier ce que celle-ci a imposé en fait de revendication de la liberté.

« *Nous sommes donc arrivés à la croisée des chemins. Pour survivre, la modernité a un choix à faire : soit, au nom de son intuition de départ qui était de refonder une pensée politique nouvelle ex nihilo, en prenant acte de la rupture absolue avec la tradition classique, continuer une course devenue folle qui l'a conduit au désastre de ne plus savoir penser ni le Nous, ni le Je.* » Voilà qui me ramène à l'analyse esquissée dans mes deux précédentes chroniques, notamment à propos du phénomène trumpiste et de la réaction intellectuelle d'un J. D. Vance, lequel se réclame de l'augustinisme politique. Car c'est bien aux folies wokistes et plus généralement à « *la dérive progressiste de la modernité* » que s'oppose tout ce courant antilibéral et intégraliste propre aux États-Unis.

François Huguenin, en consacrant un chapitre à saint Augustin, nous invite à réfléchir à l'usage que fait le courant américain de l'auteur de *La Cité de Dieu*. Même s'il convient d'examiner avec soin la nature de cet augustinisme politique, il importe de revenir à la pensée authentique d'Augustin, à l'encontre de la déformation que lui a fait subir le Moyen Âge. Le père de Lubac, dans une étude prémonitoire (avant la guerre) avait montré comment il

convenait de distinguer Augustin de toute forme de théocratie. Et l'on attend un ouvrage décisif de Jean-Marie Salamito pour opérer toutes les distinctions nécessaires, celles qui maintiennent notamment l'autonomie du politique. L'évêque d'Hippone avait une réelle admiration pour l'Empire romain même s'il ne croyait nullement à sa perpétuité. « *Augustin*, écrit François Huguenin, propose une définition de la cité qui n'est pas morale, encore moins religieuse. Pour lui, il y a cité, il y a un Nous politique lorsque les Je sont liés par un amour commun, dans la concorde. » J. D. Vance en se réclamant d'une « *démocratie autoritaire et charismatique, dont le chef doit se définir comme catholique et chrétien* », ne tirerait-il pas Augustin au-delà de la nette séparation entre le politique et le religieux ? La question est pour le moins à examiner, même si La Cité de Dieu dans sa vision eschatologique invite la cité terrestre à considérer les choses d'en haut. Le peuple romain est bien un peuple : « *Peuple d'autant meilleur qu'il s'entend sur des choses meilleures, d'autant plus exécrable qu'il est d'accord sur des choses exécrables. Selon cette définition, qui est la nôtre, le peuple romain, sans aucun doute, est un peuple, et sa chose, une république.* » (*La Cité de Dieu*)

Précisément, cette notion de peuple ne peut manquer de nous interroger aujourd'hui sur ce qui le constitue et nous renvoie à la notion aristotélicienne d'amitié. Si pour Aristote, la nature de l'homme est foncièrement politique (sociale au sens fort), elle ne peut se concevoir sans une unité politique supérieure. Au-delà de la cité grecque, la nation telle qu'elle s'est affirmée au cours des siècles, au point d'aboutir au siècle des nationalités (le XIX^e siècle), est-elle toujours le cadre qui s'impose dans l'organisation du monde ? En dépit du mondialisme qui prétendait le dépasser, sinon l'annihiler, la nation est revenue en force ces dernières années. En dépit des échanges mondiaux qui vont à l'encontre de toute autarcie, il apparaît que le protectionnisme revient en force, rendant chimérique un libéralisme absolu.

Une telle remarque s'inscrit en marge de l'essai de François Huguenin, mais elle s'impose pour peu que la pensée rejoigne le réel contemporain. Un réel que l'auteur aborde résolument lorsqu'il traite des « *avatars du progressisme* », la théorie du genre, l'antisémitisme ou la pensée woke... À ce propos, le jugement est d'antiprisme sévère qu'il ne se passe pas de désigner des pathologies partielles mais un mouvement général qui entraîne toute la modernité à l'abîme : « *Comment sauver la modernité de sa fuite en avant, dans un progressisme aussi inarrêtable et insensé que la course d'une malheureuse poule qui court encore après qu'on lui a coupé la tête.* » Face à un tel pessimisme, le théoricien entend recourir aux ressources dont la pensée politique dispose pour se revitaliser et se stabiliser. Mais le théoricien peut-il contrer le cours du temps ? Ernest Renan prônait déjà « *une réforme intellectuelle et morale* » qui recouvre toute son urgence.

Encore faut-il qu'elle s'appuie sur des forces en mouvement capables de s'opposer aux forces dissolvantes. En tant que chrétien, François Huguenin met une partie de ses espoirs dans la lucidité d'un magistère catholique qui a su dépasser son attitude réactive du XIX^e siècle pour accorder le dynamisme de la liberté à la sauvegarde des biens fondamentaux. L'exemple américain ne montre-t-il pas, même au travers de ses excès, qu'il s'agit d'un choix décisif qui s'impose à nous ? ■

► François Huguenin, *Le Je et le Nous. Une histoire de la pensée politique des origines à nos jours*, éditions du Cerf, 2025.



Chronique des expositions

À la lumière d'une humble spiritualité

par Alain Solari.

Tombé dans l'oubli après sa mort malgré le succès rencontré de son vivant, Georges de La Tour a été redécouvert par les historiens d'art au début du vingtième siècle. Son œuvre continue de fasciner.

Après les expositions consacrées au Caravage et à Artemisia Gentileschi, le Musée Jacquemart-André poursuit son exploration des maîtres influencés par la révolution du caravagisme. Il met à l'honneur Georges de La Tour (1593-1652) à travers une rétrospective qui est la première consacrée au peintre en France depuis l'exposition au Grand Palais en 1997. Bien que seule une quarantaine d'œuvres authentiques de l'artiste soient connues aujourd'hui, elle rassemble une trentaine de toiles et d'œuvres graphiques, selon une approche thématique. L'exposition replace la vie et l'œuvre de La Tour dans le contexte du caravagisme européen. Plongé dans l'oubli durant trois cents ans, le peintre est redécouvert en 1915 par un article de l'historien de l'art allemand Hermann Voss. En 1936, l'exposition du musée de l'Orangerie *Les Peintres de la réalité en France au XVII^e siècle* le révèle au grand public.

Georges de La Tour est né à Vic-sur-Seille, dans le duché indépendant de Lorraine, dans une famille de négociants en pain et farine, de moines franciscains et de maîtres maçons. Il se marie en 1617 avec Diane Le Nerf, issue d'une famille de marchands anoblis. Ils auront dix enfants dont seuls trois atteindront l'âge adulte. Cette al-

liance permet à La Tour d'avoir ses entrées à la cour de Nancy, riche de talents lorrains. En 1620, le couple s'établit à Lunéville.

Chez Georges de La Tour, c'est la lumière qui sculpte des personnages dont le dessin demeure d'une grande sobriété, dépouillé de tout artifice ou détail superflu.

Dans le contexte violent de la guerre de Trente Ans, la maison et l'atelier de La Tour sont détruits en 1638. Après la conquête française, le peintre prête allégeance au roi Louis XIII. Il se réfugie, avec sa famille, à Nancy. Cela lui permet d'entrer en contact avec des protégés du cardinal de Richelieu. Dès lors, il multiplie les allers-retours à Paris. Jean de Bullion, membre du conseil souverain de Nancy, Claude de Bretagne, premier président du parlement de Metz, Richelieu lui-même, achètent ses toiles.

Son succès atteint son apogée en 1639. La Tour présente à la cour de Louis XIII un *Saint Sébastien* qui retient l'attention du roi. « Cette pièce était d'un goût si parfait que le roi fit ôter de sa chambre tous les autres tableaux pour n'y laisser que celui-là », lit-on sous la plume d'Augustin Calmet, dans un ouvrage de 1751 consacré aux hommes

illustres de Lorraine. L'artiste obtient le titre de « peintre ordinaire du roi », une pension de 1 000 livres ainsi qu'un logement dans les galeries du Louvre. La Tour va gérer sa carrière avec un grand sens des affaires, multipliant les copies de ses sujets les plus appréciés. Bénéficiant de nombreuses commandes, il s'entoure d'un important atelier dans lequel son fils Étienne joue le rôle principal. À la mort de son père, il reprendra l'affaire familiale. On sait peu de choses de la formation initiale du peintre. Elle a donné lieu à diverses hypothèses. Un apprentissage dans l'atelier nancéen de Jacques Bellange est avancé sans certitude. A-t-il fait le voyage en Italie? Rien ne l'atteste. Un séjour aux Pays-Bas est parfois évoqué, certains peintres de l'école d'Utrecht ayant adopté le style de Caravage. La Tour a certainement vu son *Annonciation*, offerte en 1609 à la primatiale de Nancy par le duc Henri II. Le peintre a-t-il découvert, à la Foire de peintures de Saint-Germain, les *Nuits* du Flamand Adam de Coster, maître du clair-obscur?

L'esprit religieux du Grand Siècle. – La singularité de l'œuvre de Georges de La Tour tient à son interprétation personnelle du clair-obscur. Chez lui, c'est la lumière qui sculpte des personnages dont le dessin demeure d'une grande sobriété, dépouillé de tout artifice ou détail superflu : *Le Souffleur à la pipe*, *La Fillette au brasero* ou l'énigmatique *Femme à la puce* sont l'occasion pour l'artiste d'insuffler vie et spiritualité à ses modèles, malgré la trivialité de la scène représentée. Le peintre manifeste aux « gens de peu » une attention touchante en les monumentalisant. Représentés à mi-corps, dans un cadrage serré, *Les Mangeurs*

► Georges de La Tour, *Les Joueurs de dés*.

de pois conservent une dignité, malgré leur humble condition. Directement ou indirectement, les tableaux religieux du peintre sont les plus nombreux. Mais ils sont empreints d'une religiosité qui ne s'écarte jamais de la sobriété. Les références au sacré de Georges de La Tour sont formulées de façon discrète, voire allusive. *Le Nouveau-né* ne serait-il pas l'Enfant Jésus entouré de la Vierge et de sainte Anne ? *Saint Pierre repentant* pourrait ne représenter que le portrait d'un vieillard, si un coq (celui qui chanta trois fois...) ne figurait pas sur la table devant lui. Son *Reniement de saint Pierre* pourrait ne figurer qu'une scène de taverne, avec des soldats jouant aux dés. L'apôtre n'est discrètement présent que dans le coin supérieur gauche du tableau.

Chez de La Tour, un certain mysticisme ne s'exprime qu'avec beaucoup de retenue. Sa *Madeleine pénitente* est plongée dans une méditation silencieuse. Judicieusement présentée en contrepoint, la *Madeleine en extase* de Lodewijk Finson paraît succomber à une crise d'épilepsie. Copie qui témoigne d'un original disparu, *Saint Sébastien soigné par Irène* est figuré dans une scène intimiste, éclairée par une lanterne. On est ici loin des nombreuses représentations du saint, percé de flèches, transformé en pelote d'épingles. Georges de La Tour épure ses sujets pour humaniser le message religieux, à l'inverse de l'image d'une dévotion exubérante ou baroque. Son réalisme nourri par une intense spiritualité donne à ses compositions une modernité intemporelle qui nous parle encore aujourd'hui. ■

► Georges de La Tour, Musée Jacquemart-André, jusqu'au 25 janvier 2026.

Cinéma

Downton Abbey, dernière séance

L'aventure commencée le 15 avril 1912 avec le naufrage du *Titanic* s'était achevée en 1928 avec la mort de la comtesse douairière, incarnée par la remarquable Maggie Smith, qui dominait la scène par son humour pincé et son maintien victorien. La grande actrice décéda effectivement en 2014 à près de 90 ans. La question s'était alors posée de savoir si l'on pouvait continuer sans elle. Il fut décidé de produire un ultime film en forme d'hommage à cette grande dame. La critique se partage pour savoir si c'était bien nécessaire. En réalité, elle manque à ceux qui ont toujours suivi le feuilleton. Mais l'édition 2025 se laisse regarder sans elle.

C'est à une seconde relève de génération que l'on assiste : le retrait de son fils et sa

belle-fille qui reprennent possession de sa résidence et laissent le château et le domaine à leur descendance, leur fille aînée, divorcée, non pas en tant que telle puisque jusqu'à présent en Angleterre les femmes ne peuvent hériter du titre, mais au nom de leur petit-fils, à peine âgé alors d'une dizaine d'années.

La séquence choisie reprend donc à l'été 1929, en pleine saison londonienne, à la veille du krach de New York. La série depuis son commencement a toujours su s'inscrire dans l'actualité tout en appréhendant celle-ci par ce que, depuis un domaine aristocratique rural éloigné de la capitale, les habitants, tant nobles que roturiers, pouvaient en percevoir. *Downton Abbey* a traversé la pire des épreuves avec l'hécatombe de la Première Guerre mondiale. En 1920, la famille connaît une première ruine dont elle se sort. *Idem* en 1929, alors que l'héritage familial américain de l'épouse du lord a été spolié. Pour autant, on comprend que l'Amérique est toujours et plus que jamais le nouveau monde où il faut faire carrière. Le film a l'avantage de représenter cette transition de manière légère par le divertissement au lieu du prisme économique et encore moins politique. Il s'ouvre et se conclut par une personnalité inattendue dans ce contexte et pourtant historiquement authentique, celle de Noël Coward (1899-1973), déjà à l'apogée du succès à une trentaine d'années, auteur de théâtre, compositeur-interprète, entre Londres et Broadway, entre une opérette, *Bitter Sweet* (aigre-doux), clou de la saison londonienne à l'été 1929, et une intrigue, inspirée de la nouvelle *Lady de Downton*, qui deviendra un succès au théâtre à l'été 1930 puis au cinéma (*Les Amants terribles*, repris en France par Marc Allégret en 1936).

Pourquoi donc, sur cette nouvelle lancée, ne pas continuer avec un quatrième film ? Les accessoires de *Downton Abbey*, 267 lots, ont été vendus aux enchères à Londres du 18 août au 16 septembre pour un total de deux millions d'euros. La période historique suivante, autour de la Seconde Guerre mondiale, est certes beaucoup mieux connue, sans doute plus triviale. La crise royale de 1936 avec l'abdication d'Édouard VIII et son mariage avec une Américaine divorcée fut symbolique. L'évolution sociale a mis fin non pas à la classe aristocratique en tant que telle mais à la grande propriété aristocratique foncière. Il est devenu rapidement impossible de continuer à gérer des « *country houses* » avec le mode de vie à la fois simple et ostentatoire qui les accompagnait. Les critiques de la série *Downton Abbey* visent cette forme de nostalgie d'un monde disparu qui continue pourtant de briller grâce à la conservation assurée par l'État (National Trust) au patrimoine. ■

D. D.

► *Downton Abbey, le grand final*, film réalisé par Simon Curtis, avec Hugh Bonneville, Laura Carmichael et Michelle Dockery. Sortie en France, le 10 septembre 2025.

Les Expositions

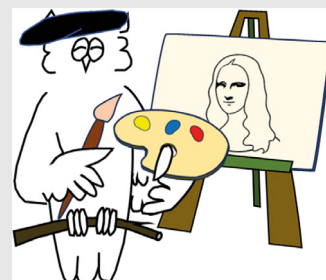
■ **Musée des Avelines : Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud** s'inscrit dans le cycle de commémorations dédiées à la reine, de septembre à décembre 2025 par la ville de Saint-Cloud. En 1785, le roi acquiert le château de Saint-Cloud auprès de son cousin Louis-Philippe d'Orléans. Ce domaine devient alors un refuge pour la reine, loin de l'agitation de Versailles. Dessins, gravures, objets d'art et mobilier témoignent de son goût pour l'aménagement et les arts décoratifs, qui deviennent une véritable source d'inspiration pour les créateurs du XIX^e siècle à nos jours. Jusqu'au 14 décembre 2025.

■ **Musée du Louvre** : À l'occasion du bicentenaire de la mort de Jacques-Louis David en 1825, le musée met en lumière la force d'invention et la puissance expressive de la peinture de l'artiste. L'exposition, qui embrasse la carrière d'un peintre qui a participé à la Révolution et connu six régimes politiques, réunit une centaine de prêts exceptionnels. Du 15 octobre 2025 au 26 janvier 2026.

■ **Musée des Arts décoratifs, Paris** : L'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925 a propulsé l'Art déco sur le devant de la scène mondiale. Le musée célèbre ce style audacieux, raffiné et résolument moderne à travers une exposition intitulée *1925-2025, Cent ans d'Art Déco*. De nombreuses autres institutions évoqueront l'Art déco, dont le musée des Beaux-Arts de Nancy ou la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Du 22 octobre 2025 au 26 avril 2026.

■ **Musée du Luxembourg, Paris** : L'exposition *Soulages, une autre lumière* évoque l'œuvre sur papier de l'artiste, qui constitue un pan essentiel de son parcours artistique. Dès 1946, Soulages explore cette voie avec des peintures au brou de noix qui marquent sa singularité au sein des expressions abstraites. L'exposition rassemble 130 œuvres des années 1940 aux années 2000. Elle mérite une visite, même s'il est permis de trouver un peu répétitif le travail d'un artiste reconnu internationalement. Jusqu'au 11 janvier 2026. ?

A. S.





ASSEMBLÉE NATIONALE

V^e République

La dissolution : un pouvoir arbitral

par Denis Cribier.

Selon l'esprit et la lettre de la constitution de la V^e République, le chef de l'État, indépendant des partis, est avant tout le garant et l'arbitre suprême de nos institutions, conformément à l'article 5 qui dispose : « *Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.* »

Depuis le général de Gaulle, ses successeurs, dépourvus de légitimité historique, ne peuvent s'imposer à la tête de l'État qu'en tant que leaders de partis politiques, constitués plus en écuries présidentielles qu'en mouvements de pensée. Ils ne sont plus au-dessus des partis politiques, mais dépendants de ceux-ci à l'Assemblée nationale.

Dès lors, la majorité parlementaire doit être conforme à la majorité présidentielle afin que le président, élu non comme arbitre, mais en tant que chef de parti, puisse faire appliquer le programme politique sur lequel il a été indûment élu. Cela est d'autant plus indispensable depuis la réforme

du quinquennat et l'inversion de l'ordre de priorité entre le calendrier des élections législatives et celui des présidentielles.

La dissolution décidée par Emmanuel Macron en 2024 n'avait rien d'arbitral. Il s'agissait essentiellement d'un défi lancé au corps électoral, doublé du pari de reprendre l'initiative politique.

Le détournement de l'esprit et de la lettre de notre constitution, avec le concours des partis politiques et le consentement tacite des Français depuis plus de 50 ans, si l'on excepte la présidence gaullienne, induit né-

cessairement le dévoiement des pouvoirs arbitraux conférés au chef de l'État, et notamment celui de dissoudre l'Assemblée nationale. Les Français ne devraient ni s'en étonner ni s'en plaindre, à moins d'exiger une réforme des institutions ou tout au moins de leur pratique.

Ainsi, alors que six dissolutions se sont déjà produites dans l'histoire de la V^e République et qu'une septième semble être inéluctable, une analyse s'impose.

Les dissolutions des successeurs du général de Gaulle n'ont pas été inspirées par un souci d'arbitrage. – Les deux premières dissolutions, de 1962 et 1968 prononcées par le général de Gaulle, répondaient respectivement à la motion de censure contre le gouvernement Pompidou, liée à la réforme de l'élection du président de la République au suffrage universel direct et à la crise de Mai 1968, instaurant un climat insurrectionnel dans le pays.

Il s'agissait donc de s'en remettre au peuple souverain pour trancher ces crises politiques, conformément à l'article 5.

Les dissolutions suivantes de 1981, 1988, 1997 et 2024, n'ont pas été inspirées par un souci d'arbitrage visant à réguler le fonctionnement démocratique de nos institutions, mais par la volonté d'obtenir ou d'amplifier une majorité parlementaire pour gouverner, en contradiction avec l'article 20 de notre constitution qui dispose : « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.* »

En 1981, François Mitterrand élu président de la République dissout l'Assemblée nationale pour transformer sa victoire présidentielle en majorité parlementaire, et en 1988, une fois réélu, pour récupérer une

Le droit de dissolution en Monarchie

C'est la monarchie française, à partir de la Restauration, qui est à l'origine de notre système parlementaire. Et c'est elle qui a, introduit dans ses constitutions successives le droit donné au souverain de dissoudre le Parlement. Ce droit de dissolution, destiné à prévenir un conflit entre le gouvernement et les chambres, fut codifié dès la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 (article 50). Sous la monarchie de juillet, l'article 42 de la charte de 1830 prévoyait à nouveau la dissolution qu'elle complétait par la notion de responsabilité du gouvernement, motion de censure et droit de dissolution posant les principes du régime parlementaire moderne. Conçu comme un réel pouvoir d'arbitrage du souverain en cas de crise politique grave, le droit de dissolution figurait également dans le Pacte national rédigé en 1887 par le prétendant au trône, Philippe comte de Paris, pour mettre fin à l'instabilité politique qui marqua le régime républicain à partir de 1877.

Ce pouvoir arbitral existe dans les monarchies européennes : en Espagne, la dissolution est prononcée par le roi, sur proposition du Premier ministre, et au Royaume-Uni, le Premier ministre propose la dissolution au roi, lui seul étant compétent pour la prononcer officiellement. ■

► **Assemblée nationale.** L'hémicycle vide après la dissolution de juin 2024.

majorité parlementaire après une période de cohabitation.

En 1997, la dissolution du président Jacques Chirac ne répond à aucun motif lié à une crise politique ou à une volonté d'obtenir une majorité parlementaire, mais à un pari politique, de convenance personnelle, visant à renforcer sa majorité parlementaire.

En 2024, Emmanuel Macron, constatant que son parti Renaissance et ceux de la majorité présidentielle subissent une sérieuse défaite aux élections européennes, prétexte un motif de clarification politique pour dissoudre l'Assemblée nationale, alors qu'il s'agit essentiellement d'un défi lancé au corps électoral, doublé du pari de reprendre l'initiative politique.

La monarchie royale parlementaire apparaît comme une nécessité pour résoudre les contradictions de notre monarchie républicaine. – Un an après, la chute du gouvernement Bayrou et la démission du Premier ministre devraient logiquement conduire à une nouvelle dissolution de l'Assemblée, la majorité présidentielle y étant par ailleurs, minoritaire. À l'inverse,

au lieu d'arbitrer cette crise politique par une dissolution, le président de la République tente cette fois, par tous les moyens, de maintenir sa « *majorité relative* » en nommant un nouveau Premier ministre, craignant que la coalition de partis politiques le soutenant à l'Assemblée nationale soit encore plus affaiblie par de nouvelles élections, au point de lui retirer tout pouvoir de gouverner.

La démonstration est faite, s'il en était besoin, que seul un chef de l'État indépendant des partis politiques et respectant l'esprit et la lettre de notre constitution, aurait la capacité d'arbitrer. Il pourrait ainsi disposer du pouvoir discrétionnaire de dissoudre l'Assemblée nationale, en vue de veiller au bon fonctionnement de nos institutions, dans l'intérêt de tous et au service du Bien commun, dans un souci de concorde nationale.

De plus en plus, en France, la monarchie royale parlementaire apparaît ainsi comme une nécessité, pour résoudre les contradictions de notre monarchie républicaine et couronner la V^e République. ■

Brèves royales

L'art de s'ennuyer, ou 24 heures dans la vie d'un monarque

■ **Le 17 et le 18 septembre.** – s'est jouée à huis clos une pièce qui mériterait son Shakespeare entre trois acteurs de composition, le roi, le président, le Premier



Charles III et Donald Trump, le 17 septembre 2025.

ministre, incarnés respectivement par Charles III, Donald Trump et Keir Starmer. Comédie en deux actes dans des décors de choix, le premier au palais de Windsor, le second aux Chequers, résidence de campagne du Premier ministre.

Le premier acte fut d'un ennui mortel, le roi assurant le service minimum au milieu d'un faste exceptionnel qui semblait ne pas le concerner. Il était chez lui, naturel. Charles a su discrètement montrer qu'il agissait en service commandé ; il n'y a pas mis sa touche personnelle, moins encore son cœur. Le président a également fait semblant qu'il était dupe, alors qu'il n'a manifesté aucun signe particulier d'adhésion à ce débordement de cérémonial dont il n'ignorait pas le motif de l'intrigue. Son masque était rigide. La règle du jeu supposait que de toute façon il n'y avait qu'un seul roi dans la salle. Tout président le plus important du monde qu'il soit, il était évident que Trump n'était pas et ne serait jamais un « *royal* ».

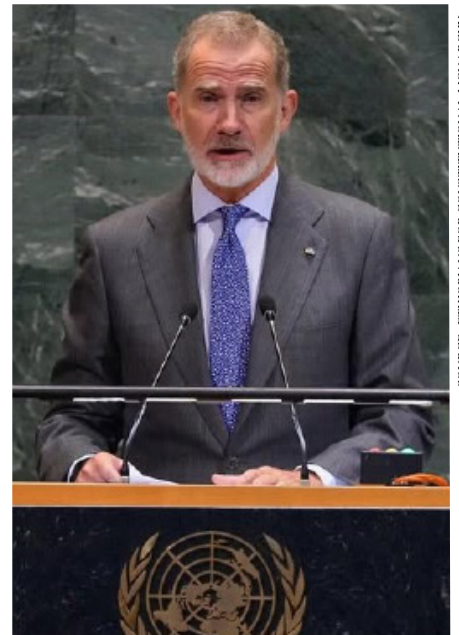
Le deuxième acte allait fournir la clé de cette visite d'État qui ne ressemblait à aucune autre, entièrement l'œuvre machiavélique d'un apprenti sorcier, un Premier ministre tout dans l'exaltation, l'hyperbole, l'auto-congratulation, se grisant de ses propres dithyrambes, écrasant son interlocuteur sous les fleurs, confinant au coma éthylique, qui laissait un président anormalement placide, contrairement à toutes ses habitudes. Le chœur des assistants a soufflé un ouf de soulagement à la fin de la pièce, ayant craint pour les uns, espéré pour les autres, un dénouement tragique, parce qu'il était impensable que le président puisse passer deux jours totalement oisifs, sans rien faire, sans un geste ou une parole qui rompe le charme et casse le spectacle. Privé de rebondissement, le jeu fut jugé « *terne* » (*dull*), donc « *réussi* ».

Les commentateurs – ou faut-il dire les critiques de théâtre – n'ont eu d'yeux

que pour Trump. Ils auraient dû plutôt se concentrer sur le réel maître des horloges, l'auteur de bout en bout de ce scénario improbable, depuis la théâtralisation, en février dans le salon ovale de la Maison Blanche, de la remise de la lettre personnelle d'invitation du monarque tirée de la poche intérieure de sa veste. C'est peu de dire que la visite n'a donné lieu à aucun résultat concret. Starmer s'est gargarisé du fait que le Royaume-Uni soit le premier partenaire des États-Unis dans la défense, dans le commerce et désormais, dit-il, dans la recherche et la technologie. Il s'imagina le point de passage transatlantique obligé entre l'Amérique et l'Europe (plutôt dans ce sens que dans l'autre). Il est dans l'illusion. Il n'y croit pas lui-même mais c'est sa seule planche de salut pour exister.

■ **16-19 septembre. Le Caire.** – Visite d'État des souverains espagnols en Égypte. Dans un discours lors du déjeuner officiel au palais d'Héliopolis, le roi Felipe VI a réaffirmé la position espagnole de reconnaissance de la Palestine effectuée par Madrid en mai 2024, ainsi que les initiatives de son gouvernement concernant la bande de Gaza dont il a souligné la proximité géographique. Le Premier ministre Sánchez est en effet à la pointe des critiques du cabinet israélien au sein de l'Union européenne. Le président Al-Sissi est de son côté en première ligne sur la question. La dernière journée a été consacrée au tourisme dans la Vallée des Rois à Louqsor.

■ **24 septembre. New York.** – Discours du roi Felipe VI à la tribune de la 80^e Assemblée générale des Nations unies.



Dans son intervention, pour la troisième fois, le roi a prononcé une défense de l'organisation « *indispensable et irremplaçable* », du multilatéralisme ; « *une époque sans règles est un Moyen Âge* ». Fort des « *racines séfarades* » de l'Es- ►



pagne, il a lancé un appel à Israël pour que cessent à Gaza des « actes odieux » qui font honte à « la communauté internationale tout entière ». Il a situé la politique étrangère espagnole à la rencontre de trois axes : Afrique et Méditerranée, Amérique et Atlantique, Europe.

■ **3 octobre. Luxembourg.** – Abdication du grand-duc Henri, 70 ans; intronisation de son fils, le grand-duc Guillaume, 43 ans. Le nouveau prince héritier est son fils, le prince Charles, âgé de 5 ans.

MARIE-JO YORK.

La Maison de France

■ La commémoration de la bataille de Sidi Brahimi



Monseigneur le Comte de Paris a participé le 29 septembre à la cérémonie annuelle de Sidi Brahimi au château de Vincennes, aux côtés de la Fédération nationale des amicales de Chasseurs.

La princesse Marie de Liechtenstein, marraine du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins, était également présente.

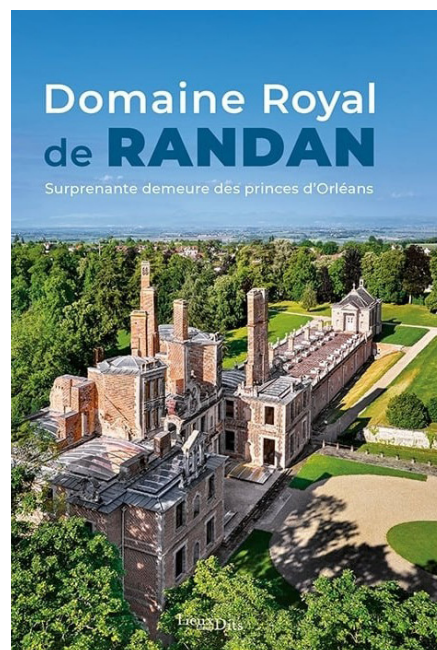
La bataille de Sidi Brahimi s'est déroulée en Algérie, du 23 au 26 septembre 1845. Elle a vu s'affronter les troupes françaises et celles de l'émir Abdelkader.

Les cérémonies de Sidi Brahimi étaient couplées avec le baptême de la 385^e promotion de l'École nationale des sous-officiers d'active qui a pris le nom de « 180 ans de Sidi-Brahimi ».

Sur la photo de groupe, on peut apercevoir au premier et au deuxième rangs, René Watrin, président de la Fédération nationale des amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés; le général de Corps d'Armée Loïc Mizon, gouverneur

militaire de Paris; le général de brigade Antoine Faurichon de la Bardonnie, commandant la 27^e brigade d'infanterie de montagne (dont dépend le 13^e bataillon de Chasseurs alpins qui avait le drapeau des Chasseurs jusqu'à aujourd'hui).

■ Le domaine royal de Randan



À l'occasion des dernières Journées européennes du patrimoine, un bel ouvrage est paru sur le domaine royal de Randan.

Ce livre met en lumière un patrimoine méconnu qui ne demande qu'à être visité. Le château de Randan est situé dans le département du Puy-de-Dôme, à mi-chemin entre Clermont-Ferrand, Riom et Vichy. Il appartient aujourd'hui au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui en assure la restauration, l'entretien et l'animation.

Créé à partir de 1821 par le futur roi Louis-Philippe et sa sœur Adélaïde d'Orléans pour en faire un lieu de villégiature familial au cœur de l'Auvergne, Randan est la dernière demeure créée par la monarchie française.

Le prince Henri, comte de Paris (1908-1999) séjourna, enfant, dans cette propriété familiale et veilla, après la Seconde Guerre mondiale, à ce que ses riches collections ne soient pas dispersées et à ce que le domaine soit classé « Monument historique ».

À noter que le même éditeur publiera, le 28 novembre prochain, un ouvrage dédié à l'histoire du domaine royal de Dreux.

On peut réserver la visite du domaine de Randan sur le site <https://www.domaine-randan.fr/>. Le prochain cycle de visites reprendra le 26 avril 2026.

► **Le Domaine royal de Randan, surprenante demeure des princes d'Orléans**, Éditions Lieux-Dits, septembre 2025, 224 pages.

■ La famille d'Orléans et le Brésil

Jusqu'au 2 novembre 2025, le Musée Louis-Philippe organise l'exposition *Le Brésil à Eu, un empire en héritage*. Elle s'appuie sur les collections du musée héritées du comte et de la comtesse d'Eu. Cette dernière était la fille de l'empereur du Brésil Pedro II, qui régna un peu moins de soixante ans et fut soucieux de développer son pays en lui donnant une identité propre, détachée de l'ancienne tutelle portugaise. Le Musée Louis-Philippe abrite une partie des collections dont sa fille hérita à sa mort en 1891.

Après l'abdication de Pedro II en 1889, la famille impériale se réfugia en Europe. Le comte et la comtesse d'Eu achetèrent le château d'Eu qui devint, selon les mots de l'historien Carlos Lima Junior, « un grand mémorial nostalgique de la période impériale ».

C'est un aperçu de cet empire en miniature, composé de cartes, d'objets archéologiques, de parures de peuples amazoniens, de tableaux, de livres et de photographies que vous pourrez découvrir.

► **Musée Louis-Philippe – Château d'Eu**, place Isabelle-d'Orléans-Bragance, 76260, Eu. Fin de l'exposition, le 2 novembre.

La Nouvelle Action royaliste

■ La chaîne YouTube de la NAR



La chaîne de la NAR sur YouTube fête en beauté ses 8 ans d'existence. Créée le 16 septembre 2017, elle compte aujourd'hui **13 600 abonnés, 230 vidéos et plus de 1,2 million de vues**, et connaît un succès croissant.

Rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent y retrouver les conférences récentes des Mercredis de la NAR, les entretiens de la NAR et nos Points de vue.

Pour s'abonner (gratuitement) et suivre l'ensemble de nos publications, suivre le lien : <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

■ Comité directeur et CN

Le séminaire annuel du comité directeur de la NAR a eu lieu les 28 et 29 septembre et le prochain comité est programmé le 7 octobre. Nos adhérents recevront prochainement les comptes rendus de ces réunions.

Le conseil national de la NAR se réunira le 6 décembre prochain (le lieu et l'ordre du jour de cette réunion seront prochainement communiqués aux conseillers nationaux).

■ Notre souscription 2025

Pour rappel, nous avons besoin cette année de 10 000 euros pour équilibrer nos charges et engager les projets de développement sur lesquels nous travaillons dès à présent.

Pour souscrire, il suffit d'adresser :

- un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription » ;
- ou un virement direct sur le compte de la NAR auprès de la banque postale (IBAN: FR26 2 004 1 000 01001931 4Z02 066 / BIC: PSSTFRPPPAR), en précisant « pour la souscription ».

Dans chacun des cas, merci de préciser directement ou via le bulletin de souscription transmis avec notre n°1300 vos coordonnées et si vous acceptez ou non de figurer sur nos listes de souscripteurs.

À partir du 1^{er} janvier 2026, nos souscripteurs pourront bénéficier de la déduction fiscale avantageuse liée au développement des titres de presse. Information complète dans un prochain numéro.

■ Le retour du Lys rouge



Par décision du comité directeur du 29 septembre, le Lys rouge redevient l'organe interne des adhérents de la NAR, le support de ses activités et des travaux de ses futures commissions thématiques.

Les Mercredis de la NAR

La Nouvelle Action royaliste organise depuis près de 50 ans un cycle de conférences, Les Mercredis de la NAR, auxquelles participent régulièrement des personnalités du monde politique, du monde économique ou intellectuel. Elles sont enregistrées en vidéo, en présence d'un public restreint (pour être invité, adresser une demande à l'adresse lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr).

Pour accéder à ces entretiens sur la chaîne Youtube de la NAR et s'y abonner, il suffit de suivre le lien : <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

■ Mercredi 8 octobre

Conférence de Frédéric Farah : *Autour d'Albert Camus*



Économiste, professeur à l'université de Paris I. Il a récemment publié : *Introduction inquiète à la Macron-économie* (avec Thomas Porcher, Les petits matins, 2019), *Fake State* (H&O, 2020), *No Frexit*, (Fayard, 2024).

Autres conférences

■ Nos amis de la librairie Gay-Lussac, 49, rue Gay-Lussac, Paris V^e, en partenariat avec les éditions du Cerf, organisent un

cycle de conférences, et nous invitons nos lecteurs à y participer.

■ Mardi 14 octobre

Conférence de Yann Raison du Cleuziou sur sa biographie du père Serge Bonnet : *Vers une Église sans peuple* (Le Cerf, octobre 2025)



Politiste et professeur à l'université de Bordeaux. Spécialiste de l'histoire et de la sociologie du catholicisme, il a récemment publié : *Une Contre-révolution catholique, Aux origines de La Manif pour tous* (Seuil, 2019), *A la droite du Père, Les catholiques et les droites de 1945 à nos jours* (avec Florian Michel, Seuil, 2022) et *De la Bonne Presse à Bayard, Cent cinquante ans d'histoire d'un groupe de presse et d'édition catholique* (avec Delia Guijarro Arribas et Charles Mercier, Bayard, 2024).

- à partir de 19 h 30 : vente et dédicace par l'auteur,

- de 20 heures à 21 h 30, conférence puis débat animé par Gérard Leclerc. Participation aux frais 5 euros – gratuit pour les acheteurs de livres,

- de 21 h 45 à 23 h 30, dîner possible dans un restaurant du quartier.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (30 €) ☐ SIX MOIS (45 €)

☐ UN AN (70 €) ☐ UN AN SOUTIEN (140 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Spfc-Acip.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : ... Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3 000 4 001 8 700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Royaliste

Directeur politique : Bertrand Renouvin

Directeur de la publication : Yvan Aumont

Rédaction administration :

Nouvelle Action Royaliste

Lot 1674

101, rue de Sèvres, 75006 Paris

Téléphone : 01 71 06 32 91

lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Édité par Spfc-Acip

Siret : 418 382 149 00015

Imprimé par Atenor

Siret : 398 678 219 00021

Dépôt légal à publication - CPPAP n° 0425 D 84



D.R.

Par Bertrand Renouvin

Sécurité sociale, l'édifice inachevé

Créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, la Sécurité sociale fête ses quatre-vingts ans. Nous devrions évoquer les jours heureux de la Libération mais c'est l'amertume et l'inquiétude qui dominent.

Ce fut pourtant une admirable révolution. La Sécurité sociale trouve son origine dans les lois assurantielles de la III^e République, dans le solidarisme de Léon Bourgeois, dans l'œuvre d'Émile Durkheim et de ses disciples (1), dans la France libre. En avril 1942, la Déclaration aux mouvements de Résistance rédigée par le général de Gaulle affirme que « la sécurité nationale et la sécurité sociale sont, pour nous, des buts impératifs et conjugués ». Le CNR se prononce pour « un plan complet de sécurité sociale », qui est accordé à l'esprit du temps. À Londres, où est publié en 1942 le rapport Beveridge, aux États-Unis autour du président Roosevelt, les réflexions sur la protection sociale aboutissent à des formes d'organisation différentes de celles de la France mais il y a une commune adhésion aux principes de dignité de la personne humaine, de justice sociale et de liberté, tels que les formule la Déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944.

Le projet français de Sécurité sociale (2) est conçu par Alexandre Parodi, ministre du Travail et de la Sécurité sociale dans le Gouvernement provisoire, et par Pierre Laroque, un ancien de la France libre nommé directeur général des assurances sociales. Pour ce dernier, « le plan français de sécurité sociale est un élément de la révolution nécessaire » qui vise à donner à chacun selon ses besoins, tout au long de sa vie. Tel est l'objectif de l'activité économique, qui n'est plus considérée comme une fin en soi. Il s'agit de viser le plein-emploi, l'équipement sanitaire et la juste répartition du revenu national dans le cadre d'une institution permettant d'établir la démocratie sociale. D'où les quatre principes fondamentaux d'universalité (la Sécurité sociale s'étend à tous les citoyens et couvre tous les risques), d'unité (caisse unique et cotisation unique), d'uniformité (chacun a droit aux mêmes prestations) et de démocratie (élection aux conseils d'administration et gestion paritaire de toutes les caisses).

La cohérence du plan conçu par Alexandre Parodi et Pierre Laroque a été fortement entamée par les manœuvres des organisations d'inspiration démocrate-chrétienne – le Mouvement républicain populaire (MRP) et la CFTC – et par les corporatismes. Le MRP et le syndicat chrétien décidèrent de s'abstenir lors du vote du projet d'ordonnance relative à la Sécurité sociale ; l'au-

tonomie des caisses d'allocations familiales fut maintenue sous la pression des mêmes milieux ; plusieurs professions refusèrent l'affiliation (les agriculteurs, les médecins, les cadres) ; les régimes spéciaux, qui devaient être supprimés, furent maintenus de même que les mutuelles.

Loin de l'imagerie consensuelle, la Sécurité sociale fut un compromis entre les forces politiques et sociales issues de la Résistance, dans lequel le Gouvernement provisoire, le Parti communiste et la CGT jouèrent un rôle décisif, sans toutefois parvenir à faire prévaloir l'ensemble du projet élaboré par Alexandre Parodi et Pierre Laroque. Inachevé, l'édifice fut remarquablement conforté par le communiste Ambroise Croizat, ministre du Travail de novembre 1945 à mai 1947.

Affaibli par ses compromissions pendant l'Occupation, le patronat s'était opposé sans succès au programme social du Gouvernement provisoire mais il poursuivit son travail de sape, avec l'aide de ses alliés dans les partis de droite et dans l'État. Voulues par Georges Pompidou, les ordonnances du printemps 1967 furent sa première grande victoire puisqu'il obtint la séparation des risques, la suppression des élections et la création de trois Caisses nationales gérées paritairement par les syndicats et un patronat qui était auparavant en situation d'infériorité.

À la suite du « plan Juppé » de 1995, la réforme constitutionnelle de 1996 a donné au Parlement – en fait au gouvernement – la responsabilité de la loi de financement de la Sécurité sociale, puis les réformes successives des retraites ont continué d'ébranler l'édifice. Désormais, c'est la vision comptable qui prime et les conditions d'existence sont soumises à la conjoncture économique, à l'opposé des intentions mises en œuvre à la Libération. S'y ajoute la culpabilisation des assurés sociaux, qui a connu son apothéose à la fin de la gouvernance Bayrou.

Rien ne sera possible tant que le pouvoir politique restera entre les mains du parti de la rente. Mais nous continuerons d'affirmer la nécessité de reprendre la révolution de 1945, selon les principes affirmés par Pierre Laroque, pour que chacun reçoive selon ses besoins tout au long de la vie, pour le rétablissement et le développement de la démocratie sociale. ■

(1) Je présenterai dans quelques semaines l'ouvrage fondamental de Sacha Lévy-Bruhl, *Le grand renversement de l'État social*, PUF, 2025, dont je conseille dès à présent la lecture.

(2) Cf. sur mon blog : [Aux origines de la Sécurité sociale](#), 9 décembre 2019, et la bibliographie jointe.

Sommaire

Pages 2 à 4 La Politique

La situation politique. – Une Chine éveillée. – La politique au crible. – Sur le mur de Jean Chouan.

Pages 5 et 6 La Nation française

Les déserts médicaux. – Google, Trump et l'UE. – La mobilisation agricole. – La Quinzaine en France.

Pages 7 à 9 Les Chemins du monde

L'Afrique atlantique. – La diplomatie de Mme Meloni. – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Pages 10 et 11 Panorama international

Trump concessionnaire de la planète.



Pages 12 à 15 Les Idées et les Livres

Penser le Bien commun. – Les 503 jours de Londres. – Le livre de Gaël Brustier. – Anatomie du trumpisme. – Revue *Esprit*. – La synthèse de François Huguenin.

Pages 16 et 17 Les Formes

Georges de La Tour. – *Downton Abbey*. – Les expositions.

Pages 18 à 21

La dissolution sous la V^e République. La dissolution sous la monarchie. – Brèves royales. – La Maison de France. – La Nouvelle Action royaliste. – Les Mercredis de la NAR. – Autres conférences.

Page 22 Éditorial

Sécurité sociale, l'édifice inachevé.